

Après le baptême du pont

Le développement rationnel du port de Montréal

On a baptisé samedi du nom que le *Devoir* avait demandé de lui donner il y a quelque quatre ans le pont Jacques-Cartier.

Les visiteurs qui ont eu la curiosité de se pencher par-dessus la balustrade ont pu constater que la blancheur laiteuse de ses puissantes piles blanches a pour pendant de chaque côté, sur la rive nord, le jais de deux montagnes de charbon.

L'an dernier et cette année, lors de l'ouverture de la navigation, nous avons attiré l'attention de la Commission du port sur cette anomalie. Dans l'est, disions-nous, les espaces libres sont rares et particulièrement les débouchés sur le Saint-Laurent. Le fleuve a été la grande avenue de la civilisation dans l'Amérique du Nord, il a conditionné le développement de Montréal et c'est grâce à lui qu'elle est devenue la métropole du Canada. Les visiteurs sont tout naturellement enclins à chercher à le voir. Mais les deux points où l'on pourrait avoir accès à ses rives, à l'est du viaduc de la gare Viger, sont obstrués comme à dessein par des masses d'anthracite. Ces deux points, ce sont le parc Bellerive, grand comme un mouchoir de poche, comme l'on dit, et le pied de la rue de Lorimier, où se trouvent l'édifice, heureusement enfoui sous les vignes, du Pied-du-Courant et la Place des Patriotes aussi négligée que leur mémoire.

Cette année notre requête a été très favorablement accueillie par M. Alphonse Raymond, représentant la population française dans la Commission du port. Dès l'hiver, on portait à notre connaissance un ordre de la Commission intimant à l'ingénieur en chef de retravailler l'entrepôt du charbon les quais sis au pied du parc Bellerive et de la rue de Lorimier.

L'ordre fut respecté quant au parc Bellerive, mais ouvertement transgressé quant aux quais du pied de la rue de Lorimier. De fait, il semble bien que les amas de charbon y soient plus volumineux cette année et plus rapprochés encore des piles du pont que l'année dernière.

Certains de nos lecteurs s'étonnent que nous n'ayons pas répété nos protestations contre la violation de cet ordre au moment où nous attendions les illustres visiteurs de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, au moment aussi où le pont devait être officiellement dédié à la mémoire de Jacques Cartier.

Notre silence provient du fait que l'on a mis sous nos yeux les rapports des hauts fonctionnaires du port. Ils prétendent, et avec raison semble-t-il, que la non-location de ce secteur des quais priverait la Commission, au moment où elle en a grand besoin, d'un revenu de quelque cinquante mille dollars annuellement. Or lesdits quais ont entraîné une mise de fonds de quelque cinq ou six cent mille dollars. Personne n'oserait, par les années maigres que nous franchissons, conseiller de laisser improductif un capital aussi lourd. Et voilà pourquoi il est probable que la rive du fleuve restera quelque temps encore et peut-être longtemps bordée de cette marge de deuil qui, au surplus, interpose, entre le regard et la jolie île Sainte-Hélène, débordante de verdure et de souvenirs historiques, un écran opaque et malheureusement poudreux. Il faut fuir cet endroit, de peur de s'y salir et d'être aveuglé par les parcelles de galle de M. Webster ou de ses associés.

Triste situation dont il faut au moins essayer de tirer une leçon.

A maintes reprises ici, mais avec un insuccès constant, nous avons demandé à la Commission du port de songer à l'embellissement de son domaine et à s'entendre à cette fin avec la ville. Il n'existe pas de plans d'ensemble pour l'extension des quais et il n'y a jamais eu collaboration avec la ville pour aménager ici et là quelques promenades et quelques perspectives sur le fleuve. Quand le pont Jacques-Cartier fut construit, pour lequel on s'appropriait à dépenser tant de millions, il eût été facile d'aménager l'un de ces débouchés. M. Terrault était, si notre mémoire nous sert bien, président de la commission pour la construction du pont et directeur des travaux publics de la ville de Montréal. Il était éminemment bien placé pour faire des suggestions en ce sens. En fit-il? Nous serions curieux de le savoir, d'autant plus que l'on vient de le nommer président de la commission du plan d'ensemble et que nous avons émis des doutes sérieux quant à sa compétence à ce sujet. La belle occasion qu'il a laissée passer quand il présidait la commission du pont ne semble-t-elle pas confirmer nos doutes? M. Terrault a, nous l'avons dit, d'excellentes qualités comme administrateur, mais il est aussi fermé à l'urbanisme que le créateur, qui vit encore et a même la surveillance de la construction d'importants édifices publics, parce que pour ces choses-là il faut être bleu ou rouge avant d'être compétent, que le créateur de nos belles escaliers extérieures.

Mais laissera-t-on continuer ce désordre, cette administration à la bonne franquette qui conduit à des résultats déplorables du double point de vue esthétique et financier? Ne songera-t-on pas à un développement rationnel du port subordonné au plan directeur de la ville? Notre grande cité continuera-t-elle de s'étendre avec autant d'ordre qu'un campement de Romanchels? Non, le jour où les conseillers municipaux seront compétents, ou encore le jour où l'on aura soustrait à leur autorité des choses qu'ils sont absolument incapables de faire.

Mais terminons par une note optimiste. Nous avons au moins obtenu, à lourd sacrifice peut-être, pour les revenus du port, le dégagement du parc Bellerive. Dans ce quartier populeux qui n'a guère d'autre espace libre, on peut au moins aller voir, au-dessus de la ligne verte du fleuve, les verts horizons formés par les montagnes Vertes de nom mais bleues par l'éloignement. Cela dégrasse et délasse la vue. La population doit ce privilège au seul membre français de la Commission du port. Il est bon qu'elle le sache. Avant lui, le parc était borné par une imposante chaîne de montagnes de scotch et de gallois, d'avril à janvier.

Louis DUPIRE

L'actualité

Peu de français

Dit Droit d'Ottawa, cette note en vogue du passage de la délégation canadienne dans la capitale:

"Il y avait des Canadiennes françaises au guichet de l'information au Château Laurier. C'était une heureuse amélioration sur les réunions internationales des récentes années, alors que les renseignements en français étaient difficilement fournis aux éminents visiteurs. Le cas le plus frappant d'inutilité fut relevé à la conférence

préliminaire de l'Union postale internationale. Petit à petit, on se rend compte de la nécessité du bilinguisme dans la capitale d'un pays officiellement bilingue."

C'est tant mieux; car les délégués qui ont logé dans les grands hôtels de Québec et de Montréal ont eu quelque peine à s'y faire entendre. "Tout le monde ne parle qu'anglais, ici, donc?" disait un voyageur à un journaliste. Celui-ci de lui expliquer que les grands hôtels montréalais et québécois reçoivent surtout des voyageurs américains ou anglo-canadiens et que s'il s'y trouve des employés de langue française

La colonisation

Une famille de transplantés du Lac-Saint-Jean

Après un stage de quelques années dans la ville de Québec, elle s'établit à la Rivière-Solitaire — En moins de deux ans le succès de son entreprise apparaît comme assuré

Il faudrait un Ernest Bilodeau, ce Canadien errant qui n'a jamais oublié son pays d'origine du Lac-Saint-Jean, pour raconter dans les termes qui conviendraient le cas du colon Maltais, du septième rang de Désandrouins, au Témiscamingue.

Maltais est un transplanté du Lac-Saint-Jean, qui a fait un stage de quelques années dans la ville de Québec, comme employé d'une fabrique de pulpe d'abord, puis comme chômeur, avant de se faire défricheur d'un lot à la Rivière-Solitaire, dans la paroisse de Ste-Monique de Rollet.

Ce colon ne se plaint pas de son sort, loin de là, mais il n'a pas oublié son pays. La colonne non plus: elle cultive des gourganes dans son jardin potager du Témiscamingue. "La terre est bien bonne ici", nous dit-elle, puis elle ajoute, les larmes aux yeux: "mais le pays n'est pas beau comme chez nous, au Lac-Saint-Jean."

Les Maltais sont non seulement des transplantés, ce sont encore des naufragés qui ont été sortis de l'abîme urbain au moment où ils allaient s'y engloutir définitivement. C'est l'un des nombreux cas de familles rurales, échouées en ville et que le plan Gordon a ramonées à la terre.

Au Lac-Saint-Jean, cette famille avait autrefois une terre, dans la paroisse du Saint-Cœur de Marie, l'une de celles qui furent inondées par suite du barrage du lac. Indemnisés par les propriétaires du barrage, les Maltais s'établirent à St-Félicien mais ils n'y restèrent pas. Ils avaient un peu d'argent, l'argent de l'indemnité, et la ville les attirait. Ils vécurent à Québec, pendant quelques années et les enfants y grandirent. Le père gagnait la vie comme ouvrier à la pulperie de l'Anglo-Pulp. Vint le chômage et l'argent de l'indemnité avait fondu. "Il en coûte cher d'élever une famille et, en ville, il faut tout acheter," nous explique la colonne.

Chômeur urbain et sans ressources, Maltais pouvait obtenir les six

parlant aussi bien l'anglais que leur langue maternelle, ils y sont en minorité.

En minorité, c'est le cas de le dire. Au petit déjeuner, au Château Frontenac, la semaine dernière, quatre garçons de table défilèrent les uns après les autres à la table où étaient assis M. Henry Bordeaux et mademoiselle Bordeaux et s'en allaient tous, incapables de comprendre ce que ceux-ci leur demandaient en français. Il fallait qu'un Canadien français, assis à une table de la même salle, intervint et fit comprendre au maître d'hôtel que cela était stupide, insensé et déplorables de la part d'un hôtel du Pacifique, pour qu'enfin l'on envoyât à M. Bordeaux un garçon de langue française. Le plus fort c'est que cela se passait dans une salle de restaurant spécialement réservée aux délégués à un congrès de langue française. On avait débarqué, pour servir les congressistes et les visiteurs français, des garçons unilingues de l'Empire d'Australie.

A Montréal, la semaine dernière, quel'un cherchait des guides de langue française pour de petits groupes de visiteurs français. Il n'en trouva pas. Il s'informa à l'Association touristique provinciale, qui a des bureaux à Montréal. On lui déclara incapable de lui en indiquer. Pourtant, il doit y en avoir. Il n'y en avait certes pas assez pour satisfaire aux demandes.

Des traits de ce genre, — et combien d'autres pourraient-on citer, aussi authentiques, — n'ont pas dû porter nos visiteurs à conclure qu'ils étaient en province française et dans une ville qui se vante d'être la deuxième ville française du monde.

Certes, des Canadiens pourraient citer tels hôtels de Paris où le personnel, s'il est français, affecte de ne parler à peu près que l'anglais aux clients de passage, — et quel anglais! — sous prétexte que la clientèle est aux quatre-vingt-dix-neuf centimes de langue anglaise; et dans tels hôtels de Nice il était jadis, aux environs de Noël, presque impossible de se faire entendre du personnel, en grande partie suisse ou italien, il est vrai, si l'on parlait français. Au temps de Noël, il est censé n'y avoir que des Anglais à Nice et sur la Côte d'Azur.

Out, mais, à Montréal, la semaine dernière, dans nos grands hôtels, il était censé y avoir, il y avait près de 700 visiteurs de langue française, exclusivement; on leur avait dit qu'ils seraient en terre française, dans une ville plus française que Marseille, Tours, Lyon, Bordeaux ou Lille. Ce n'est pas l'impression qu'ils en auront tous emportée, si d'aucuns ont vu à travers la croûte. Car elle est épaisse, cette croûte!

Pierre KIROUL

cents dollars du plan Gordon.

C'est ainsi qu'un ancien terricien du Lac-Saint-Jean est devenu colon au Témiscamingue. Il était temps car ses fils, élevés en ville, n'auraient probablement jamais repris le goût de la vie rurale. Les plus âgés ont aujourd'hui 22, 18 et 15 ans et ils aident le père. L'aîné a même obtenu, mais sans l'octroi des \$600 du plan Gordon, un lot pour lui. Deux autres fils sont en bas âge.

Le colon Saint-Amour, dont nous avons parlé précédemment, doit principalement son succès à la culture maraîchère. C'est le potager, ou l'aide de sa femme lui est d'un grand secours, qui assure déjà la subsistance de la famille. Le potager compte aussi pour beaucoup dans le cas du colon Maltais. Celui-ci s'organise toutefois pour faire de la grande culture et de l'industrie laitière.

Son lot, qui est le troisième du septième rang de Désandrouins, se trouve à proximité de la grande route, la route Perrault, qui traverse le centre de la colonie. Dès qu'il aura un troupeau suffisant, s'il n'y a pas encore de beurrerie dans le voisinage, Maltais pourra expédier du lait ou de la crème sur le marché de Rouvin, qui n'est pas tellement éloigné.

Moins de deux ans après son arrivée à la Rivière-Solitaire, ce colon possède déjà quatre vaches, deux taureaux, un cheval. En plus de son camp, qui est fort convenable, il a construit une étable et une écurie. Autour des bâtisses, il y a quinze acres de terre défrichée.

Il y a vingt-deux mois, c'était partout la forêt épaisse, des deux côtés du chemin de rang qui n'était encore que tracé. À l'automne de 1932, le sol ayant été détrempé par des pluies abondantes, Maltais dut porter sa femme sur son dos, de la grande route jusqu'à l'emplacement de son lot, une distance d'au moins un demi-mille.

La forêt recule et fait place aux moissons. En 1933, Maltais touchait \$125 en primes de défrichement et cette même année, à l'été, il récoltait suffisamment d'avoine verte pour hiverner deux vaches. Cette année, l'ensemencement a été plus considérable. La récolte promet de donner suffisamment de fourrage pour l'hivernement du troupeau augmenté, assez de légumes pour nourrir la famille. Si la récolte des pommes de terre recule aux prévisions, 175 poches, il y aura un surplus pour la vente.

Les constructions sont en billes comme de raison mais solidement édifiées. Etable et écurie ne seront pas à reconstruire dans deux ou trois ans mais simplement à agrandir. La maison a particulièrement bonne mine et l'intérieur a même un air coquet: des rideaux aux fenêtres — ce qui est un luxe en pays de colonisation — un mobilier suffisant, des pièces nombreuses, au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage. La colonne est fière de nous montrer la cave, de toute l'étendue de la maison, c'est-à-dire assez grande pour recevoir les légumes de la récolte, et aussi la dépense, en marge de la salle commune, une dépense bien ventilée par une fenêtre. Les tablettes y sont déjà bien garnies de pots de confitures aux fraises, aux framboises, aux bleuets.

Nous demandons au colon comment il a pu s'arranger pour construire tout cela, s'installer ainsi et vivre pendant douze mois, à même la première tranche de l'octroi, \$500.

Le transport de la famille, de Québec jusqu'à la Rivière-Solitaire, a coûté au delà de \$100; la construction de la maison, au delà de \$150; les autres constructions et l'achat d'outils, etc., presque autant, et ainsi de suite. Les achats faits, il ne restait plus à la famille que \$90 pour vivre. Dès le premier automne toutefois, le père et ses fils ont gagné plus de \$200, en construisant des camps pour d'autres colons qui ne savaient pas comment s'y prendre. Au cours de l'hiver, le père et les fils ont vendu pour environ \$900 de bois de pulpe à l'International Paper. C'est dire qu'ils n'ont pas perdu de temps.

L'argent du bois n'est cependant entré qu'au fur et à mesure et il fallait travailler dur pour le gagner. La colonne ne nous cèle pas les misères du début: "Le premier hiver, en se mettant à table pour souper, il suffisait de nous regarder et nous nous mettions tous à pleurer. Autant dire qu'on ne soupait pas. Il faut tenir à établir ses enfants pour faire de pareils sacrifices! Mais le pire est passé et nous entrevoions déjà le succès. Il n'y a rien comme cela pour donner du cœur. Cette année, les hommes ne s'occupent pas tant de gagner de l'argent que de faire de la terre. Ils veulent arriver au plus vite à produire assez pour nous autres. Ils veulent vivre de la terre et non pas du bois."

La colonne pense à tout: "L'inconvénient c'est que sans argent on ne peut acheter de vêtements pour les hommes. Ce qu'ils en usent à bôcher, à tasser, à essoucher!"

Il y aura deux ans à la fin de

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Déclaration du Führer à l'adresse des catholiques et des protestants au congrès de Nuremberg

"Malgré des méprises de part et d'autre, nous arriverons à une entente sincère et honorable" — L'union de toutes les églises protestantes en une seule église évangélique pour tout le Reich

(D'après des dépêches de l'Associated Press)

novembre que cette famille est établie là-bas. En si peu de temps, elle a pour ainsi dire assuré le succès de son entreprise.

Emile BENOIST

Bloc-notes

Une sottise et une saleté

Une sottise et une saleté! Il est bien difficile de qualifier autrement le fait que raconte, dans la *Survivance* d'Edmonton, Alberta, le secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Alberta, M. Léo Belhumeur.

Voici donc ce qui se passait à la Commission de la Radio pendant que les chefs du gouvernement nous prodiguaient les paroles de *bonne entente* — (nous citons textuellement M. Belhumeur):

En lisant les journaux qui nous sont arrivés de l'Est, mardi et mercredi, et qui nous apportent les rapports des fêtes magnifiques qui se déroulent la semaine dernière à Gaspé, il nous est impossible de ne pas nous sentir exilés de notre cher Québec! Et pourtant, nous vivons dans le même pays que la province de Québec.

Un seul moyen était à notre disposition pour suivre le programme de ces fêtes: la radio. On l'a tout simplement enlevé! Ceux qui vivent dans la Nouvelle-Angleterre furent plus privilégiés que les Canadiens français de l'Ouest, parce qu'il leur fut très facile de suivre à la radio le détail des cérémonies des fêtes de Cartier. Les officiers de la Commission ont démontré une fois de plus que la légende de la "réserve" canadienne-française de la province de Québec était considérée comme un fait accompli. Chose curieuse, durant ces fêtes, la Commission a eu soin de faire irradier tous les discours anglais sur le réseau national, mais lorsque le temps des orateurs français arrivait, l'annonceur avertissait bien poliment que le programme était réservé pour Québec seulement.

Pendant ce temps-là, nous apprenons encore M. Belhumeur, la Commission servait à ses clients de l'Ouest, pour les dédommager de cette absence de discours français... du jazz.

L'affaire n'en restera pas là

On entend bien que cette affaire n'en restera pas là. Il est malheureusement impossible de réparer le tort fait à tous ceux qui dans l'Ouest parlent le français, mais il est encore temps de rechercher les responsables de cette dégoûtante affaire et de leur froter les oreilles. M. Belhumeur nous dit que des Anglo-Albertains (nous ne disons rien, pour le moment des Franco-Albertains si justement indignés, eux aussi) ont énergiquement protesté à Ottawa contre la façon d'agir de ces messieurs de la Radio-Etat.

Il faut que l'affaire suscite assez de protestations pour qu'on ne soit pas tenté de la recommencer.

Nous serions curieux, en attendant de savoir si l'interdit s'est appliqué aux discours français de MM. Fisher et Robbins.

Ne l'oubliez pas!

Nous prions ceux de nos amis qui peuvent disposer de quelques piastres de ne pas oublier certains de nos amis du dehors qui désirent recevoir le journal et qui ne le peuvent, à cause de la dureté des temps.

Nous avons présentement sous les yeux, entre autres, une lettre d'un retour à la terre qui est particulièrement suggestive. Et les occasions ne manquent jamais de placer utilement quelques piastres.

O. H.

Carnet d'un grincheux

Le plus sceptique en fait de décorations, c'est celui qui eut l'idée de faire appeler le fameux "pont du havre" le pont Jacques Cartier et y a réussi.

D'aucuns souffrent d'une maladie à caractère quasi épidémique: la décoration rentrée.

"L'ordre était maintenu dans l'église par les claquiers de Notre-Dame" (la Patrie d'hier). On ne savait pas que nos visiteurs français fussent si turbulents, jusqu'à l'église.

Certains, qui parlèrent en public la semaine dernière, auraient dû commén-

revenu sur la "saignée", pour se dire sûr que le peuple ne lui reproche pas d'avoir supprimé ce qu'il a supprimé.

Dans un manifeste qu'un personnage a lu à de très nombreux nazis rassemblés à Nuremberg pour le sixième congrès annuel de leur parti, le Führer a déclaré à l'adresse des catholiques, après avoir dit notamment que le cours de la vie de l'Allemagne est maintenant fixé pour 1,000 années: "Malgré des méprises de part et d'autre, nous arriverons à une entente sincère et honorable."

Au sujet des protestants, il a réaffirmé la résolution d'unir toutes leurs églises de manière à former une seule église évangélique pour tout le Reich.

En paix

En matière de politique extérieure, il a réaffirmé que l'Allemagne, tout en exigeant le respect de ses droits, veut vivre en paix avec les autres pays et désire leur amitié. Il a exprimé l'opinion que ce ne sont pas les peuples qui veulent la guerre, mais une petite clique de malfaiteurs et de profiteurs.

Parlant du plébiscite d'août, il a dit: Les étrangers qui pensent que 4 millions de "non" constituent une opposition dangereuse sont justifiables de jubiler.

La "saignée"

Le Führer a parlé d'oeuvres que les nazis ont accomplies et d'oeuvres qu'ils projettent. Il a motivé des actes et des décisions. Il est

L'exposition des pièces anciennes au palais de justice

Documents et livres précieux tirés de la bibliothèque du Barreau de Montréal — Le travail de Me Maréchal Nantel

Nous avons publié une note hier sur l'exposition de pièces anciennes tirées des archives du palais de justice; aujourd'hui, nous dirons un mot des documents et des livres précieux tirés, eux, de la bibliothèque des avocats de Montréal.

On sait que cette exposition est officiellement ouverte au public depuis ce matin et qu'elle se tient à l'occasion du congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, sous les auspices du Barreau de Montréal.

M. E.-Z. Massicotte s'est occupé de préparer la section — 90 pièces — des archives judiciaires; M. Maréchal Nantel, c.r., conservateur de la bibliothèque du Barreau, s'est occupé, de son côté, de la section — 50 pièces — du Barreau.

Les vitrines de la section du Barreau contiennent des documents et des livres de valeur. En suivant l'ordre du catalogue, on aperçoit (pièce 110) un livre dont le texte est rédigé à la fois en français, en anglais et en italien, si ce n'est pas aussi en espagnol, en allemand et en latin. On en jugera par le seul titre: "Liver des Assises et Plees del Corone". Publié à Londres en 1580, chez Richard Tottell, ce volume se distingue encore par le fait qu'il porte la signature et l'ex-libris de Daniel O'Connell, surnommé le grand agitateur de l'Irlande.

Un autre livre rédigé dans une langue mi-française, mi-anglaise est le suivant: "Les Reports du très

érudite Edmund Anderson". Anderson était juge en chef de la "Common-Bank". Il fut publié à Londres en 1664 chez Andrew Crook et ses associés.

Six incunables canadiens

L'exposition, section du Barreau, comprend six incunables canadiens: un recueil d'ordonnances de 1667; le Traité de la Loi des Fiefs, par Cugnet, chez Brown, Québec, 1775; Extraits des édits, etc., par Cugnet, Québec, 1775; un Dictionnaire de l'ancien droit du Canada, chez Neilson, Québec, 1809; Le Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, chez Neilson, Québec, 1793; les Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1er volume, chez Vondenvelden, Québec, 1795.

Notons encore une "Lettre aux habitants du Canada", par Pierre du Calvet, imprimé à Londres en 1784. Le catalogue fait observer que ce livre a appartenu à Jacques Viger, premier maire de Montréal, et à Louis-Joseph Papineau.

La pièce 119 est assez originale: c'est le code Napoléon, mis en vers français par B.-M. Decomberousse, avec bois originaux de Pierre Noël (2 volumes).

Non seulement l'avocat, le notaire, mais aussi celui qui a un brin de curiosité intellectuelle passera une heure intéressante à visiter l'exposition d'archives anciennes du palais et de documents et de livres précieux du Barreau.

A. A.

Dévoilement d'un monument à Cavalier de la Salle

FORT NIAGARA, N. Y., 5. (S.P.A.) — La mémoire de Cavalier de la Salle, premier blanc à explorer les Grands Lacs, a été honorée aujourd'hui au vieux fort Niagara, alors que deux Françaises venues assister aux fêtes du IV^e centenaire de la découverte du Canada, Mmes P.-E. Flamin et S. Charly, ont dévoilé le monument qui vient d'être élevé à la gloire de l'explorateur français.

Assistaient à la cérémonie, la plupart des délégués français, anglais et américains aux fêtes canadiennes ainsi que le lieutenant-gouverneur M. William Bray, ministre des Etats-Unis au Canada, M. Warren Delano Robbins, le Rév H. J. Cody, président de l'Université de Toronto.

M. Pierre Flamin, chef de la délégation française aux fêtes de Gaspé et M. S. Charly, recteur de l'Université de Paris, ont prononcé des allocutions.

Le R. F. Marie-Victorin attendu vers le 20

Le R. F. Marie-Victorin, directeur de l'Institut de botanique, arrivera à Montréal vers le 20 septembre. On sait que le Frère Marie-Victorin a assisté au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences en Europe et qu'il a fait, avant et après, des courses, scientifiques à travers le continent, visitant ainsi environ huit pays différents, y compris la Russie.

PAMPHILE

L'enquête sur l'armurerie

L'Electric Boat, du Connecticut, et la firme britannique "Vickers" ont réussi en se concertant, à monopoliser la vente du sous-marin presque dans le monde entier.

Les sous-marins allemands étaient munis d'appareils sur lesquels l'Electric Boat a des droits d'inventeur.

Washington, 5 (S.P.A.) — Le comité sénatorial d'enquête sur l'armurerie a interrogé, il y a quelques heures, M. Henry R. Carse, président de l'Electric Boat Company de New-London (Connecticut), et M. L. V. Spear, vice-président de cette firme. Il ressort de leurs réponses que l'Electric Boat et la firme britannique Vickers, Limited, ont réussi, en se concertant, à monopoliser la vente du sous-marin presque dans le monde entier. Leur entente est antérieure à la Grande guerre. Les sous-marins allemands qui ont ravagé les flottes alliées au point, parfois, de faire pencher la victoire du côté de l'Allemagne, étaient munis d'appareils sur lesquels l'Electric Boat a des droits d'inventeur. Mais M. Carse a affirmé que l'Allemagne a enfreint les droits de l'Electric Boat en utilisant ces appareils. L'Allemagne, a-t-il dit, avait obtenu les plans des appareils en question d'une firme autrichienne qui avait conclu un accord avec l'Electric Boat. Après la guerre, l'Electric Boat a réclamé 17 millions de dollars de dommages-intérêts, mais la commission mixte des réparations ne lui a accordé que \$17,000.

Depuis 1924, l'Electric Boat reconnaît à la firme Vickers le droit de fournir seule les sous-marins dont a besoin l'Empire britannique. La France, le Japon, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Norvège, la Finlande, l'Argentine, le Pérou et deux ou trois autres pays ne sont pas au nombre des pays qui se sont "partagés" les deux armureries, mais que l'Electric Boat a

louné ses brevets d'invention à des firmes dans ces pays. M. Carse a parlé du "mystérieux" sir Basil Zaharoff, Grec devenu sujet britannique par naturalisation, qui serait le maître de la Vickers, Limited. M. Carse a fait un vibrant éloge de sir Basil. On a tenu beaucoup de propos malveillants sur son compte, a-t-il dit, n'empêche qu'il est un homme d'une haute capacité, très intelligent. Je le considère comme l'un des plus grands hommes que j'aie rencontrés.

Il a été démontré que sir Basil a reçu \$766,000 de l'Electric Boat, de 1919 à 1930, pour l'obtention de fructueux contrats de fourniture de sous-marins à l'Espagne. Avant que cela eût été démontré, MM. Carse et Spear avaient dit qu'ils ne se rappelaient pas avoir payé des commissions à une autre personne que le représentant de leur firme à Paris. Les documents relatifs aux commissions payées à sir Basil avant été produits M. Carse s'est écrié qu'il se rappelait maintenant que des commissions avaient été payées à sir Basil. Il a ajouté que sir Basil avait réussi à enrayer une forte concurrence.

La lecture d'une lettre de sir Basil a révélé qu'en 1925 cet armurier avait suggéré à l'Electric Boat d'obtenir du secrétaire d'Etat des Etats-Unis de câbler à l'ambassadeur de Madrid de dire aux Espagnols que son gouvernement s'entendait à merveille avec le gouvernement espagnol et qu'il était satisfait des garanties de l'Electric Boat, jointes à celles de Vickers. Sir Basil ajoutait qu'il ne pourrait obtenir un geste analogue du gouvernement de la Bretagne que s'il pouvait montrer que les Etats-Unis avaient pris l'initiative qu'il leur suggérait.

Les enquêteurs ont pris connaissance d'une lettre dans laquelle sir Basil avait écrit au président de Vickers, avertisant en somme l'Electric Boat de prendre des mesures pour empêcher l'Amérique britannique d'acquiescer l'existence d'un accord pour le partage de bénéfices entre les deux firmes.

Les fêtes de Grande-Rivière

Grande-Rivière (Gaspésie), 4. — Notre village a repris son calme, après une période de grande activité et une série de réjouissances qui ne s'étaient jamais vues. Vendredi le 24, une croix rustique de 30 pieds fut bénite par Son Eminence le Cardinal Villeneuve, après avoir été invitée à pénétrer dans le fort par Jacques Cartier et un chef indien. Tous les figurants des pageants historiques furent cortège au prince de l'Eglise ainsi que les héros d'armes à cheval et les scouts de Granby et de St-Hyacinthe, entourés des excursionnistes du "Devoir". Des gerbes de fleurs furent présentées et le Cardinal répondit aux mots de bienvenue de M. le curé Des Isles.

Samedi soir, la fanfare de Mont-Joli donna un concert sur la Place de l'Eglise. Dimanche soir, arrivée du train du "Devoir" et inauguration du monument élevé par la jeunesse aux ancêtres: Le Flambeau. Le Cardinal enleva le drapeau papal qui recouvrait et Léon Morin, représentant Jacques Cartier, fit jaillir la flamme au faite du flambeau de béton armé aux lignes sobres et gracieuses.

Puis le défilé de tous les figurants et figurantes des pageants historiques, des jeunes filles nombreuses vêtues en Vieille France, de la fanfare de Mont-Joli, sous les feux mouvants d'une vingtaine de torches. L'auto cardinalice recouvrit de pourpre et du drapeau fleurdelisé.

Les pèlerins du "Devoir" et de l'"Action catholique" assistèrent ensuite à la 3ème représentation des Pageants historiques. Deux cents figurants évoluèrent en plein air sur la Place de l'Eglise. La fanfare de Mont-Joli fit les frais de la musique pendant le déroulement des tableaux. Il est à noter que ces figurants ont tout préparé en 15 jours. La chorale du quatrièmes années chanta au début "Dieu protège le Roi" et son chant particulier de la "Jeunesse au Flambeau".

Après la représentation, on conduisit de nouveaux visiteurs en triomphe à leur train. On acclama le Cardinal comme le Cardinal des jeunes. Le "Devoir" et l'"Action Catholique" eurent aussi leurs vivats. On chanta "Bonssoir, les amis, bonsoir", pendant que sur la colline le Flambeau rougeoyait la nuit comme un vivant symbole de la ténacité de la jeunesse qui veut par son idéal en actes reconstruire notre pays sur de véritables bases religieuses et nationales.

M. le juge Rinfret décoré par la France

A la liste des décorés par M. Flandin, chef de la Mission nationale française, il faut ajouter le nom de M. Thibodeau Rinfret, juge de la Cour suprême du Canada. M. Thibodeau Rinfret a reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur. Il fut fait chevalier le 27 mars 1928.

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

WAYLAND & VALLEE
Directeurs de Funérailles
5238, AVENUE DU PARC
Dollard 3314

A nos salons mortuaires, les familles peuvent confier la garde de nuit aux religieuses.

La Société Coopérative de Trains Funéraires

L.-EUG. COURTOIS, Président et Gérant Général
JOSEPH COURTOIS, Secr.-Trés. et Adm.-Gérant Général
RUE STE-CATHERINE, 302 EST. — MONTREAL

CIGARETTES DUCHESSE

CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"
A l'avenir nous acceptons, comme série complète, 32 cartes en série ou non.
10 pour 10c — 20 pour 20c — 25 pour 25c
Manufacturées par L.-O. Grothe, Limitée, fabricants des fameux cigares
PEG TOP et WEBSTER.
Maison canadienne et indépendante.

La douleur Vaincue KALMINE

est un composé de formule spéciale. C'est l'antidouleur de confiance, le calmant presque immédiat des migraines, névralgies, maux de dents, fièvres, gripes, etc. C'est un remède des plus réputés contre maux et fatigues, quelle qu'en soit l'origine. KALMINE est recommandée dans le monde entier parce qu'elle est inoffensive et que sa valeur est connue.

En vente chez tous les pharmaciens, en boîtes de 1, 4 et 6 cachets.
LES LABORATOIRES P. METADIER—TOURS—FRANCE.

Seul concessionnaire pour le Canada

J.-ALFRED OUMET, 84 EST, RUE ST-PAUL, MONTREAL

KALMINE

Les prix d'action intellectuelle

L'A.C.J.C. annonce un nouveau concours

L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française organise encore cette année un concours d'action intellectuelle ouvert à tous les jeunes écrivains du Canada français.

Les lauréats du dernier concours (1934) furent: M. l'abbé Pascal Potvin, le R. P. Louis Lachance, O.P., le R. P. Jacques Cousineau, S.J., le Dr Gaston Gosselin, MM. Léon Mayrand, Pierre Daviault, Léopold Richer, Lucien Desbiens.

L'A.C.J.C. invite encore cette année les Canadiens français de moins de 35 ans à présenter des travaux à son concours, dont voici les règlements:

Règlements du concours

Il couvre toutes les activités de l'esprit. Il se répartit en dix sections:

Littérature: Compositions en prose assez élaborées, dans un genre ou sur un sujet de quelque importance.
Narration française: Compositions en prose, d'un genre moins sévère ou sur un sujet de moindre importance.

Poésie: Poèmes d'une certaine envergure, ou groupe de pièces distinctes traitant de sujets divers.

Les candidats

1.—Le concours est ouvert à toute la jeunesse canadienne-française, dans l'acceptation la plus large du terme.

2.—Il faut avoir au moins vingt ans et ne pas dépasser trente-cinq ans.

3.—Un franco-américain peut être candidat.

4.—Pour un travail écrit en collaboration, les auteurs doivent tous présenter les qualifications requises. Si l'un d'eux ne remplit pas les conditions, l'ouvrage n'est pas accepté.

5.—Un concurrent qui a été couronné trois fois dans une section ne peut se présenter de nouveau dans cette même section.

6.—Les ouvrages posthumes ne sont pas admis.

7.—Le concours est ouvert à toute la jeunesse, donc aux personnes des deux sexes.

8.—Les membres du Comité central de l'A.C.J.C. peuvent, sans préjudice à qui que ce soit, poser leur candidature.

9.—Tous les candidats doivent signer la formule d'inscription et faire parvenir leur certificat de naissance.

Les travaux

1.—Tous les ouvrages publiés du premier octobre au 30 septembre de l'année suivante (en l'occurrence du 1er octobre 1933 au 1er octobre 1934).

2.—Les manuscrits doivent être soumis avant le 1er octobre.

3.—Il est loisible au public de signaler une étude (article, livre ou manuscrit) à l'attention du secrétariat général ou de proposer une candidature, ou encore de soumettre un dossier complet.

4.—Un travail déjà soumis en manuscrit peut être présenté de nouveau, une fois par an, corrigé.

Dans ce dernier cas, le Comité central se réserve le droit de refuser un ouvrage qui ne remplirait pas les conditions.

5.—Le même travail ne peut pas être soumis à deux reprises et dans deux sections différentes.

6.—L'A.C.J.C. ne couronnera que les travaux irréprochables au point de vue moral.

7.—Le candidat doit faire parvenir six exemplaires de son travail au Secrétaire général, 840, rue Cherrier, Montréal. Le Comité ne s'engage pas à remettre ces exemplaires.

Les juges

1.—Cinquante juges examineront les travaux présentés; ils sont répartis par groupes de cinq.

2.—L'A.C.J.C. n'a pas à interve-

nir en aucune manière dans la décision du jury; elle recueille les volumes et les manuscrits, les remet au jury et fait connaître son verdict au public.

3.—Le rôle des juges se limite à l'examen des ouvrages qui leur sont soumis et à l'envoi de leur verdict au Comité central de l'A.C.J.C.

4.—Les cinq juges d'une même section peuvent se rencontrer s'ils le jugent à propos, pour prendre une décision.

5.—Les prix sont accordés aux candidats qui remportent la majorité des suffrages.

Couronnements

Le Comité central de l'A.C.J.C. proclame les lauréats en séance solennelle où l'élite de la société est conviée à entendre quelques distingués compatriotes commenter le bilan intellectuel de notre race.

N.B.—Tous ceux qui ont l'intention de s'inscrire sont priés d'inscrire sans délai au Secrétaire général de l'A.C.J.C., 840, rue Cherrier, Montréal.

Critique Littéraire et Critique d'Art: Etudes, articles ou conférences écrites, se rapportant à l'histoire de la littérature et des beaux-arts, à la critique des œuvres, aux méthodes de travail, et généralement à la culture de l'esprit et à l'éducation du goût.

Littérature et Sciences religieuses: Théologie, écriture sainte, apologetique, liturgie, histoire ecclésiastique, et toutes autres études où domine l'idée de religion.

Philosophie: Compositions littéraires se rapportant à la philosophie.

Droit: Compositions littéraires se rapportant au droit.

Histoire et Politique: Etudes d'histoire canadienne ou étrangère, monographies, biographies, essais sur quelque problème d'intérêt public.

Sciences sociales et Economie politique: Etudes sur la société, sur les rapports des individus et des classes, sur les théories et sur les problèmes qui se rapportent à la condition et aux relations des hommes vivant en société, sur la production, la circulation, la répartition, ou la consommation des richesses.

Travaux scientifiques et techniques: Tous mémoires ou essais d'ordre scientifique, artistique ou professionnel, non contenu dans les divisions précédentes.

Les prix

1.—Le Comité central de l'A.C.J.C. ne garantit pas le montant des prix destinés à récompenser les lauréats de chaque section. Ces prix pourront varier selon la générosité des donateurs.

2.—Les prix ne seront attribués que si les meilleures pièces, se dégageant résolument de la médiocrité, méritent à la fois de réelles qualités de fond et d'une suffisante perfection de forme.

En Europe

M. Horace Labrecque, courtier en assurances, s'est embarqué il y a quelques heures pour l'Europe en voyage de repos et d'études. Il visitera notamment, dans l'intérêt de ses affaires, la France, la Belgique, l'Italie, et peut-être aussi les pays nordiques.

Les éleveurs de renards

Saint-Hyacinthe, 5. (D.N.C.) — M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics, de la Chasse et de la Pêche, a accepté de devenir président honoraire de l'Association des éleveurs de renards des Cantons de l'Est, dont le siège social est à Saint-Hyacinthe. Il a écrit à ce propos au Dr R. Rajotte, secrétaire-trésorier de l'Association.

M. Francoeur a aussi décidé de maintenir en fonctions le Dr Rajotte, comme expert du gouvernement auprès des cultivateurs, pour ce qui concerne l'élevage du renard. Le Dr Rajotte relève doucement de M. L.-A. Richard, sous-ministre de la Chasse et de la Pêche.

ainsi pense

LA PRESSE CANADIENNE

-- de jour en jour



Instinctivement!

Tous, ils consultent nos spécialistes pour leurs

YEUX

Tait-Favreau-Ltée

265, rue STE-CATHERINE EST — Tél. LA. 6703

SUCCESSIONS: 3871, Ste-Catherine Est
6890, rue St-Hubert
Tél. DO. 8355
270, ave Victoria, St-Lambert — Tél. 791

Il y a un magasin TOUSIGNANT FRERE près de chez vous:

1584 Ste-Catherine E. 1587 Ontario E. 3539 Ontario E.
5167 rue Clarke 2109 Ontario E. 1148 Mont-Royal E.
2929 Masson 2034 Mont-Royal E.

TOUSIGNANT et Frère Limitée.

6312 RUE SAINT-HUBERT

BEURRE

Qualité supérieure... 20c

Beurre de choix... 19c

Beurre pour la cuisson... 17c

Nous avons le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un 10ème magasin situé à 6920 rue St-Hubert, près Bélanger.

Moins cher que partout ailleurs, même à qualité égale.

Electro-plaqué en or et argent

Fabrication de calices et ciboires

Réparation d'ornements d'église: une spécialité.

Confiez votre commande à la MAISON

J. Gaston Bérard

(Succ. de La Cie Royal Silver Plate)
70, Craig Ouest - H. 9948

Soyez

ultra-

chic

avec un

CHAPEAU

"Michaud"

"Mieux fait pour 2.95 plus de durée"

Ed. Michaud

Maitre-Chapelier

Deux 911, rue Bleury

Magasins 1257, Université

AVIS A CEUX QUI VOYAGENT

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphone Harbour 1241

En traitant avec nos annonceurs mentionnez le "Devoir".

Spécialité: CHOMIES WARRENDALE — Complet LOMBARDI

RAOUL FOURNIER

CHEMISIER-TAILLEUR-CHAPELIER

4502, RUE ST-DENIS — 375, AVE MONT-ROYAL EST
Tél. Harbour 3896 MONTREAL

"TROUBLES" des pieds

Service de pédicure

— absolument gratuit chez

HOULE & BLEAU

4561 est, Ste-Catherine

Tél. CL. 1987

WISINTAINER & FILS

908, BOUL. ST-LAURENT

Les ANCIENS

MANUFACTURIERS

Mouleurs — Cadres — Miroirs

Réparation de cadres et miroirs

LAn. 2264*

New System Cleaning Service

J.-H. BRETON, prop.

TEINTURIER-NETTOYEUR

2461 DES CARRIÈRES

NETTOYAGE FRANÇAIS

Robe, Costume, Manteaux, Comp. Pardessus nettoyés et pressés à partir de \$1

Chapeaux nettoyés 50c — Service de 24 heures.

Appelez CRéscant 2149

Tél. CRéscant 5208

Garage Crescent

PAUL MARTEL

Agence autorisée du Studebaker

Achat et vente d'auto usagés remis à neuf

Mécaniciens spécialisés

Débossage, Soudure, Duco — Travail garanti — Honnêteté et bon service.

Nous achetons les autos usagés

5369

Boul. St-Laurent

LE PARFUM DU JOUR

TULIPE NOIRE

CREATION CHENARD

Parfum captivant incomparable pour la distinction d'arôme — Poudre

TULIPE NOIRE veloutée et adhérente. Complément idéal de la toilette.

Canada Drug Co., dépositaire, Montréal.

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Le Tailleur Fashionable

994, rue Rachel (Est)

Téléphones: FR. 5513-2810

Le Moulin Economique

— fabrique toutes essences

Spécialité: Vanille 1ère qualité

— Chez notre épicer ou

appeler AMherst 5151

4916, 5ème Ave ROSMONT

Belles paroles

Du *Patriote de l'Ouest*, de Prince Albert, Saskatchewan, sous la signature du R. P. Joseph Valois, O.M.I.:

M. Rhodes, ministre des Finances dans le cabinet Bennett, a souhaité la bienvenue à M. Flandin, ministre du Travail dans le cabinet Dummer, délégué français à Gaspé. Dans son allocution, M. Rhodes a dit de belles paroles au sujet des liens d'amitié qui ont toujours unis les races française et anglaise depuis le commencement de la colonie au Canada.

Belles paroles, en vérité! Ecoutez plutôt...

"Au Canada, s'exclama-t-il, les Anglais et les Français, durant des années, ont vécu dans la paix et l'harmonie; ils ont uni leurs efforts pour bâtir la patrie commune. Je désire ardemment que la France, la Grande-Bretagne et les dominions de l'Empire modèrent leurs relations sur l'exemple que leur présente notre pays, pour que, durant les siècles à venir, règne une harmonieuse entente..."

Belles paroles d'un cœur sincère, sans doute, mais pas tout à fait en rapport avec la réalité, malheureusement!

Deux races, il est vrai, peuvent revendiquer l'honneur d'avoir fourni le plus riche apport à la grandeur de la civilisation canadienne: la race française et la race anglaise. Mais sans heurts ni frictions? Non! Nous comprenons très bien, qu'en pareille occurrence, en face de distingués visiteurs, il ne faille point divulguer nos petites misères, nos discords. C'est le protocole de la plus élémentaire bienséance... Mais, entre citoyens d'une même patrie, nous avons le droit de penser tout haut que les belles paroles outrepassent la réalité...

Si les frictions et les couloiments, assez violents parfois, n'ont pas provoqué le corps-à-corps, c'est qu'une race, la nôtre, a toujours joué l'échec sans l'offensive anglicisatrice tantôt dans une province, tantôt dans une autre, depuis les premiers jours de la coexistence des deux races, à culture et croyance différentes. Si, malgré tout, nous avons conservé notre foi et notre langue, ce n'est pas grâce à la tolérance de l'autre race, mais en raison directe de notre résistance obstinée aux menées déloyales d'un nationalisme outrancier, qui travaillait sans cesse à la fusion des races et des religions.

La croix de Gaspé

De la *Survivance*, d'Edmonton, Alberta:

La croix de Gaspé relie le présent au passé. On veut faire plus. On le rattacher à l'avenir en dressant, "sur l'emplacement de cette croix, un monument religieux qui soit, en même temps qu'un témoignage de reconnaissance, un gage de fidélité pour l'avenir." Ce monument religieux consistera en une basilique — souvenir dédié au Christ qui commença de régner sur notre pays par le signe de Sa Royauté arboré en 1534.

Ce projet de construction d'une basilique-souvenir, rendu public depuis plus d'une année, a été favorablement accueilli non seulement au Canada, mais aussi en France et en Angleterre.

La crise a nécessairement retardé la perception des souscriptions faites en l'honneur de ce monument national. "Toutefois ce retard n'est pas une révocation de la volonté qui s'est manifestée dans une si belle unanimité."

Tous les Canadiens français doivent se faire un point d'honneur d'y aller de leur souscription, si minime soit-elle, pour hâter l'exécution d'un projet qui ne peut qu'être cher tout un peuple reconnaissant, "fier d'avoir été marqué, à son origine, du symbole de la royauté du Christ et de proclamer à la face des contemporains et des générations futures sa fidélité à ses origines."

Maurice LAVALLEE.

Notre Patronage

Du *Courrier de Saint-Hyacinthe*: La communauté des Frères de Saint-Vincent-de-Paul est établie au Canada depuis déjà cinquante ans. L'anniversaire mérite d'être signalé. Nous de Saint-Hyacinthe, qui comptons parmi nos institutions un Patronage de Saint-Vincent-de-Paul, savons ce que nos populations doivent aux Frères, ce qu'elles peuvent en espérer dans l'avenir. Les Frères de Saint-Vincent-de-Paul ont des maisons à Québec, Lévis, Montréal et Saint-Hyacinthe. Partout, ils ont rendu d'incalculables services. Des milliers d'enfants pauvres leur doivent une instruction, une éducation qui leur permet de devenir honnêtes citoyens. Que pourrait-on faire pour notre Patronage, à l'occasion de l'anniversaire qu'il célèbre cette année? Suivre le conseil de l'Action catholique, parlant pour la région de Québec: "On ne saurait mieux marquer cet anniversaire qu'en faisant la charité à cette institution, qui vit de charité en faisant elle-même la charité". Le Patronage nous demande aussi, pour chaque année, des dons-lui donne plus qu'il ne demande. L'argent qu'on lui consacre ne saurait être perdu.

H. B.

POUR V

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 6 septembre 1934
De la Fête.
Lever du soleil, 5 h. 25.
Coucher du soleil, 7 h. 31.
Lever de la lune, 2 h. 30.
Nouvelle lune, le 8, à 7 h. 26m. du soir.
Pleine lune, le 16, à 7 h. 22m. du matin.
Pleine lune, le 22, à 11 h. 25m. du soir.
Dernier quart, le 30, à 7 h. 35m. du matin.

— DEMAIN —

INCEPIN
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 72.
Minimum aujourd'hui 64.
Même date l'an dernier 77.
Minimum l'an dernier 64.
BALOMÉTRIE: 19 h. a.m. 29.80, 11 h. a.m. 29.82. Midi: 29.84.
Chiffres fournis par la maison M.-R. de Menil, 1610, Saint-Denis, Montréal.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Le congrès de l'Association du barreau canadien

Allocutions du lieu tenant-gouverneur et de Me N.-W. Rowell

Le dix-neuvième congrès annuel de l'Association du Barreau canadien s'est ouvert ce matin à l'hôtel Windsor. Le président de l'Association, M. N. W. Rowell, a souhaité la bienvenue à lord Tomlin, du Conseil privé, à M. Clarence E. Martin, représentant de l'Association du Barreau américain, et à MM. Janne et Galgano, qui représentent respectivement les avocats de Belgique et d'Italie. M. L.-E. Beaulieu a souhaité la bienvenue en français à MM. Olivier Jallu, représentant du Barreau de Paris, et à M. R. Périgny, bâtonnier d'Alger, président de l'Association des avocats de France et des colonies.

S. H. M. Patenaude

M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province, a souhaité la bienvenue aux congressistes au nom de la province. Il a parlé des problèmes juridiques que soulève le progrès scientifique, et qui requièrent les efforts solidaires de tous les juristes. Sous l'égide de Cartier, dont nous terminons les fêtes, je souhaite, a conclu M. Patenaude, que vos délibérations concourent à assurer le progrès du droit.

M. Rowell

M. Rowell a prononcé ensuite son discours présidentiel. Il avait pensé à donner une comparaison entre le droit civil de nos trois juges de la Cour suprême du Canada et celui de la Cour suprême de l'Angleterre. Mais il a décidé de se borner à quelques réflexions sur ce sujet. Nous venons de célébrer, a-t-il dit, le 400^e anniversaire de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier au nom du roi de France; c'est l'origine de l'introduction du droit civil au Canada. Le barreau de Montréal a tenu à célébrer ces fêtes par deux journées consacrées au droit civil français.

Nous reconnaissons tous la grande part des juristes français dans le développement du droit qui régit une grande partie de l'univers. Le code français qui découle du droit romain a servi de modèle à plusieurs codes, celui de la province de Québec, de la Louisiane, de plusieurs des Antilles, de l'Afrique du Sud, etc. Le code civil reste le régime du droit d'un grand nombre de pays, mais il y a une réaction, notamment en Allemagne et en Russie contre le droit romain. Le Japon, quand il a réorganisé son système juridique, a pris modèle sur le droit français pour son droit criminel, et sur l'Allemagne pour son droit civil. La Chine est à réorganiser son droit et se base sur ce qu'on a fait au Japon.

Nous de la *Common Law*, a dit M. Rowell, nous vous félicitons vous qui, dans cette province, étudiez le droit civil. Nous célébrons cette année le 150^e anniversaire de la venue des loyalistes en Ontario, c'est le symbole de l'introduction de la *common law* au Canada. Puis le président parle de la *common law*, basée sur les vieilles coutumes d'Angleterre, qui dépend plus de la jurisprudence que du législateur, et qui est la mère des parlements.

La *common law*, basée sur les quatre grands monuments des libertés anglaises, la Grande Charte, la pétition des droits, le bill des droits et l'Acte d'établissement, est la source d'où découlent nos libertés individuelles et parlementaires. Et aujourd'hui où le principe du parlementarisme est mis en discussion, il est de notre devoir d'étudier les sources de nos libertés menacées par les doctrines commu-

nistes de la Russie, celles de l'Etat totalitaire allemand, de l'Etat corporatif italien. Nous reconnaissons aux autres pays le droit de se gouverner comme ils le veulent, mais nous devons défendre nos institutions.

Il ne faut pas oublier qu'aucun autre système de droit au monde ne donne un contrôle aussi efficace aux tribunaux sur les actes des officiers du gouvernement que celui qui comporte la *common law*, et le président cite le cas *Verein*. Nous croyons tous dans ce pays aux principes de la représentation. Le Barreau a toujours eu pour but principal le service du bien général, du public. Il est nécessaire qu'aujourd'hui nous étudions les bases de nos libertés constitutionnelles et individuelles pour les défendre.

Point de vue international

Ces idées que nous résumons brièvement, M. Rowell les appuie de citations d'auteurs. Puis il parle de l'intérêt que doit susciter chez nous les études juridiques au point de vue international. Il cite des juristes et des écrivains qui ont attribué la faillite des conférences internationales de ces dernières années aux divergences entre les manières de penser de diverses nations, divergences qui peuvent être ramenées aux deux grands systèmes de droit, le droit romain ou système du code, le droit britannique ou système de la cause. Le Canada joue de plus en plus un rôle dans les affaires internationales. Ici, cent cinquante ans de relations entre gens qui appartiennent aux deux grandes manières de penser du monde ont atténué les divergences, et c'est notre droit et notre devoir d'ambassadeur, à cause de cette constance, de jouer un rôle important dans la paix mondiale, dans la bonne entente entre les nations; nous avons le droit et le devoir de penser que c'est là la haute destinée à laquelle notre nation est appelée.

M. Louis Saint-Laurent qui avait pris le fauteuil lorsque M. Rowell a commencé son discours, a remercié celui-ci. Puis on a procédé à la présentation de rapports des comités du congrès.

Après la visite de M. Henry Bordeaux

Les journaux ont relaté ce joli épisode de la visite des délégations françaises: M. Henry Bordeaux, lisant sur le *Champlain* le livre tout récent de M. Robert Rumilly, sur Catherine Tekakwitha, a été si séduit par cette lecture qu'il a tenu à faire, en marge de toutes les cérémonies officielles, un pèlerinage intime sur la tombe de la vierge iroquoise. M. Henry Bordeaux est à l'avenant un fervent de cette si touchante héroïne. Le livre de M. Robert Rumilly recevra de ce fait un splendide encouragement, bien mérité. Catherine Tekakwitha, par Robert Rumilly, avec illustrations en couleurs de Paul Coze, est en vente au Service de librairie du *Devoir*, franco \$2.00.

Le Dr Elzéar Montpetit au Club Confédération

Le Dr Elzéar Montpetit sera le conférencier de l'idée conservatrice, ce soir, au *Club Confédération*. M. le Dr Montpetit a choisi pour sujet: Souvenirs d'antan.

Comptables agréés en congrès

L'Association des comptables agréés du Canada tient son congrès annuel à l'hôtel Mont-Royal. Les réunions se sont ouvertes ce matin et se poursuivront jusqu'à vendredi.

Trois décès dans le clergé

Le P. Ange-Emile Dion, prieur des Dominicains à Québec, l'abbé H. Roger, ancien curé de Saint-Valier et le P. Ludger Lachance, des Pères du Saint-Sacrement

Québec, 5 (D.N.C.) — Le clergé de Québec, qui perdait lundi matin un de ses membres les plus distingués, dans la personne de M. l'abbé Nadeau, du séminaire, vient d'être cruellement éprouvé par deux nouveaux deuils. M. l'abbé H. Roger, ancien curé de Saint-Valier, est décédé ce matin, à l'hôtel-Dieu de Lévis, où il était entré, il y a une dizaine de jours, et le R. P. Ange-Emile Dion, prieur des Dominicains de Québec, est mort ce matin également, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où il luttait contre la maladie depuis le 1^{er} juillet.

M. l'abbé Roger était âgé de 63 ans et le R. P. Dion, de 60 ans. Les funérailles de M. l'abbé Roger auront lieu samedi matin à Saint-Eugène de l'Islet. Le R. P. Dion aura un premier service vendredi, à Saint-Dominique, et un deuxième service le lendemain, à Saint-Hyacinthe, où se fera l'inhumation. Au monastère des Pères du Saint-Sacrement, on nous apprend également, ce matin, la mort du R. P. Ludger Lachance, décédé aux Etats-Unis, à l'âge de 59 ans, après quelques semaines de maladie.

En route pour le collège et le couvent

Depuis le commencement du mois, des collégiens passent tous les jours à la gare Bonaventure et le grand nombre de malles manipulées par les agents du service des bagages en font preuve.

Soixante jeunes filles venant de Worcester et des environs environnants sont passées par Montréal aujourd'hui en route pour St-Hyacinthe. Elle voyagent dans une voiture spéciale du Canadian National et se rendent au couvent des RR. SS. de la Présentation.

Un autre groupe qui se rend au couvent tenu par les RR. SS. de Ste-Anne, est aussi passé par Montréal ce matin.

Le Dr Ernest Gendreau

Le docteur Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du Radium de l'Université de Montréal, rentrera à Montréal vers le 15 septembre prochain, de retour d'un voyage en Europe où il a assisté à plusieurs congrès scientifiques.

L'état du docteur Joseph Gauvreau

Le docteur Joseph Gauvreau, registraire du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, est présentement à l'hôpital de l'hôtel-Dieu, depuis quelques jours. Il souffre d'une angine de poitrine grave. Plusieurs médecins se tiennent au chevet du malade, entre autres le docteur Emile Sergent lui-même, délégué français au congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, et les docteurs J.-E. Dubé, L.-E. Fortier, J.-A. Jutras et Edouard Tétrault.

Bien que l'état du malade soit grave, les médecins ont quand même bon espoir de le sauver.

Saisie d'opium de \$6,000

Vancouver, 5 (S. P. C.) — Les douaniers canadiens ont opéré une saisie d'opium sur l'Empress of Asia pour un montant de \$6,000. L'opium était contenu dans 200 boîtes de fer-blanc dissimulées dans une garde-robe, à l'arrière du navire. Aucune arrestation n'a été opérée et les autorités croient que cet opium était destiné à Honolulu ou à Manille.

La fameuse soirée de boxe

Des échevins curieux se sont demandé ce qui était advenu du produit de la fameuse soirée de boxe au profit des chômeurs donnée au temps de l'administration Gahbas. On sait qu'elle donna lieu à toutes sortes d'incidents, dont le premier et le plus désagréable avait été la conscription déguisée de tous les employés de la ville à l'échafaudage.

Il s'ensuivit aussi des poursuites contre un commissaire du temps, et des embarras notables pour la Commission de boxe qui ayant payé imprudemment à l'avance, se trouva sans le sou pendant plusieurs mois.

Or donc, la soirée produisit des revenus, environ \$6,000, confiés en fiducie au trésorier de la ville qui fut aussi nommé contrôleur des billets vendus. Or la rentrée des billets vendus n'est pas encore terminée; il s'y greffe, au surplus, des questions judiciaires non encore décidées. Les \$6,000 sont donc encore en banque et le fiduciaire que le comité exécutif n'a pas encore déchargé de ses fonctions, M. L. Philie, attend la rentrée des derniers billets vendus — ils ne rentreront peut-être jamais — pour clore la comptabilité et transporter la somme au fonds de secours contre le chômage.

La ville a donc une réserve insoupçonnée de \$6,000 contre le chômage.

Bulletin météorologique

Toronto, 5 (S.P.C.). — Voici le temps probable qu'il fera demain dans le Québec:

Golfe, côte nord et Baie des Chaleurs: forts vents du sud-ouest, nuages avec averse locales; demain, frais, partiellement nuageux; quelques averse;

bassin du Bas-St-Laurent: vents nuageux avec averse locales; plus frais ce soir; demain, frais, partiellement nuageux, averse locales; bassin de l'Outaouais et du Haut-St-Laurent: vents frais, partiellement nuageux; demain, averse locales;

nord-ouest du Québec et Lac St-Jean: vents forts; frais ce soir; demain, partiellement nuageux, averse locales.

Voici la température enregistrée à 8 heures ce matin, la température maximum d'hier et la température minimum de la nuit dernière dans d'importantes villes du pays: Victoria, 58, 64, 54; Calgary, 40, 74, 40; Winnipeg, 48, 60, 46; Toronto, 60, 78, 56; Ottawa, 62, 78, 60; Montréal, 66, 82, 62; Québec, 62, 72, 62; Saint-Jean, 60, 68, 60; Halifax, 68, 72, 64.

La question de la Sarre

Paris, 5 (S.P.A.) — Dans un mémoire à la Société des nations, la France reconnaît qu'il est possible que la Sarre décide de se rattacher au Reich. En effet, elle demande à la Société de prévenir des difficultés en obtenant de l'Allemagne que celle-ci déclare dès maintenant comment elle se propose de payer les 100 millions de dollars que la France demande pour ses mines sarroises.

Mise en garde

Weymouth, Angleterre, 5 (S. P. A.). — M. Pohn MacLeod, de Toronto, Canada, représentant de l'union internationale des briquetiers, pour le Canada, a mis les ouvriers anglais en garde contre les projets d'immigration mis de l'avant par les députés britanniques. Les immigrants qui viendraient actuellement au Canada souffriraient beaucoup d'ennuis, de misère, à moins que le gouvernement n'accorde un boni pour plusieurs années.

Alfred AYOTTE

"Parisian French"

Voici un circulaire de la Montreal Shoe Machinery. Cette compagnie veut témoigner des égards à sa clientèle française, mais elle a été bien mal inspirée dans le choix de son traducteur. Il y a gros à parier que celui-ci est un Anglo-canadien diplômé en *Parisian French*. Un Canadien qui ne sait que le français de Québec pourrait se faire comprendre de ses compatriotes et gagner sa vie dans cet emploi pris par un incompréhensible. Exigeons du français et du bon français dans le commerce. C'est non seulement le moyen d'assurer la conservation de la langue, mais c'est aussi le moyen d'ouvrir aux nôtres les postes auxquels leur donne droit leur qualité de bilingues.

Suit le texte de la circulaire. Les mots soulignés l'ont été par nous:

Messieurs: Si vous avez une machine "SMITH HEEL TRIMMER", marquez vos sizes des couteaux, qu'ils

Les autos sur la montagne

La Commission municipale des parcs et terrains de jeux favorise l'accès du chalet de la montagne, en automobile — Pour des parcs

La Commission municipale des parcs et terrains de jeux a adopté ce matin une résolution proposée par M. Alfred Filion, échevin du quartier St-Edouard, pour permettre l'accès du chalet de la montagne, aux automobiles, par le chemin Shakespeare, en attendant la construction d'un nouveau chemin, sur le pourtour de la montagne jusqu'au pied du chalet, avec aménagement d'un terrain de stationnement.

M. Filion, que nous avons rencontré ensuite, déclare qu'il est opposé à l'accès des autos sur la montagne, du moins à tout autre endroit que le chalet. Cependant on a construit un chalet à prix élevé et il s'agit de l'utiliser au point de vue revenus. Dans le projet élaboré, les autos arriveraient par en bas de la montagne, jusqu'au pied de la terrasse du chalet. Des escaliers prenant du terrain de stationnement, conduiraient au chalet même.

MM. Bray, Leduc, Bélanger, Filion ont voté pour la résolution, qui est envoyée au comité exécutif. M. Layton était dissident.

Certain échevin a déclaré, à l'appui de la résolution, que puisqu'on avait admis les délégués français, on pouvait aussi bien admettre les autres automobilistes sur la montagne.

Toutefois, le sentiment général du comité c'est qu'on doit exclure les autos de la montagne, mais qu'il faut aménager un chemin pour l'accès du chalet afin d'utiliser celui-ci qui comporte des dépenses considérables.

Le comité a aussi adopté une résolution de M. Leduc pour que la ville utilise les terrains repris pour taxes, pour en faire des parcs publics.

Feu Mme L. Augustin

Saint-Hyacinthe, 5. (D.N.C.) — Mme Louis Augustin, née Duchesne (Dorilla), femme de M. Louis Augustin, industriel de cette ville, président de la maison O. Châlioux et Fils, Engr., est décédée dans la nuit de lundi à mardi, à l'âge de 73 ans. Elle était malade depuis longtemps. Outre son mari, la défunte laisse un fils, Alfred, de cette ville; trois filles, Mme Wilfrid Girouard (Antoinette), de Montréal; Mme René Labarre (Blanche); Mme J. Newton (Edith), aussi de Montréal; trois frères, MM. Joseph, Henri et Edras Duchesne, de Montréal; une sœur, Mme Salomé Dufresne, en Floride. Les funérailles auront lieu jeudi matin, à la cathédrale de cette ville, à 9 h. 30 (heure solaire).

Nominations provinciales

Voici les dernières nominations provinciales publiées dans la "Gazette Officielle de Québec":

M. Lucien Viau, de la cité de Québec: secrétaire du département de la Colonisation.

MM. Bruce Patterson, mécanicien, et Edouard Laget, gérant, tous deux de Baie Trinité, et M. Noël Tremblay, industriel, de Petite-Rivière Saint-François paroisse, comté de Charlevoix: juges de paix pour le district de Saguenay.

M. Jos Gagné, de la cité de Montréal, comiss, 1617 rue Cartier: juge de paix avec juridiction sur le district de Montréal, aux fins de recevoir le serment seulement.

M. Etienne Langlais, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Nazaire de Berri, dans le comté d'Abitibi.

L'enquête sur l'immixtion de l'armurerie dans la politique

Le gouvernement britannique en accueille les révélations avec empressement

Londres, 5 (S.P.A.) — Un porte-parole a déclaré aujourd'hui que le gouvernement britannique accueille avec empressement les révélations de l'enquête que les Etats-Unis commencent sur l'immixtion de l'armurerie dans la politique et au moyen de l'ambassade à Washington, se tiendra tout à fait au courant des audiences du comité sénatorial d'enquête.

Le porte-parole a souligné que les autorités ne sont pas tout irritées de constater qu'il a été publiquement question du gouvernement britannique au cours de la première audience. (On a notamment lu une lettre où le "mystérieux" sir Basil Zaharoff se faisait fort d'amener le gouvernement britannique à emboliser le pas au gouvernement des Etats-Unis dans une pression à exercer en Espagne pour une commande de sous-marins. (Voir en page 2 un compte rendu de la première séance du comité d'enquête). Au cours de récents entretiens en Europe, M. Norman Davis et d'autres délégués des Etats-Unis ont montré que de-

masquer la formidable influence de l'armurerie privée sur la politique serait l'un des meilleurs moyens d'assurer la paix.

Washington, 5 (S.P.A.) — L'un des membres du comité sénatorial d'enquête sur l'armurerie, le sénateur démocrate Clark (Missouri) a déclaré: Nous espérons prouver que les citoyens des Etats-Unis ont nonchalamment admis qu'il était nécessaire de recourir à la corruption pour faire des affaires en Amérique du Sud et qu'il était tout à fait légitime de faire cliqueter des armées pour réussir à vendre du matériel de guerre.

Pontoise (France), 5 (S.P.A.) — On a vainement cherché à interviewer sir Basil Zaharoff au chalet de Balincourt, aujourd'hui. Un secrétaire a mis fin à la tentative en disant: Sir Basil n'a jamais accordé une seule entrevue, n'a jamais fait une seule déclaration. Il n'est pas pour commencer à en faire maintenant qu'il a 85 ans.

La grève aux Etats-Unis

Roosevelt nomme un tribunal de conciliation

New-York, 5 (S. P. A.). — Le président Roosevelt a nommé aujourd'hui un tribunal de conciliation pour la grève générale dans les filatures et les tissages. Les représentants des patrons ont aussi annoncé une réunion pour préparer la défense contre les grévistes qui voudront intimider les ouvriers restés à l'ouvrage.

Le président a nommé le bureau de conciliation à la demande du *National Labor Relations Board*. Le bureau se composera de trois membres et aura toute autorité pour enquêter sur les causes de la grève.

Francis Gorman, président du comité de grève, annonce que 300,000 ouvriers sont en grève, tandis que George Sloan, représentant des manufacturiers, dit que 92,000 seulement sont en grève, soit 27%. Des observateurs placent le nombre réel des grévistes à 200,000. Frank Schweizer, représentant de la Fédération américaine des ouvriers en soieries et président du comité de grève des ouvriers en soieries, dit que 90% des ouvriers dans les filatures de soie sont en grève.

Les officiers des unions ouvrières grévistes des filatures en Nouvelle-Angleterre prétendent que 100,000 des 200,000 ouvriers de la région sont en grève. Les patrons fixent le nombre des grévistes à 70,000.

Tout semble indiquer que le nombre des grévistes augmente, car plusieurs nouvelles usines ont fermé leurs portes aujourd'hui.

A Fall River, James Sinclair, président de l'Association des manufacturiers de coton, a annoncé à midi que les patrons de l'association ferment tous leurs fabriques dans toute la ville.

Le corps de Charles Sommer retrouvé

Dans le lac Paterson, situé dans le haut de la paroisse de St-Elie de Caxton

Les Trois-Rivières, 5. (D.N.C.) On a retrouvé, ce matin, dans le lac Paterson, situé dans le haut de la paroisse de Saint-Elie de Caxton, le corps de Charles Sommer, de Montréal.

Les communications téléphoniques sont quasi impossibles et les détails précis de cette tragédie ne seront connus que cette après-midi, à la suite de l'enquête du Dr M.-A. Chandonnet, coroner.

M. Sommer, a-t-on pu apprendre, est parti lundi matin pour pêcher dans le lac. Comme il n'était pas revenu, on se mit à faire des recherches et on localisa la chaloupe dans laquelle se trouvaient la pipe et le gilet du disparu. L'embarcation était à un arpent environ de la rive. Les parents de Montréal, avisés, ont communiqué avec le chef de police A. Bellemare, de notre ville, afin d'avoir des gens spécialisés dans les recherches de ce genre. Le chef evoqua alors M. R. Toupin, qui arriva hier soir à Saint-Alexis.

Ce matin, de bonne heure, il s'est mis à l'œuvre et a repêché en peu de temps le corps du malheureux, qui gisait à peu de distance de l'endroit où l'on avait re-

Le voyage du "Champlain"

Un groupe de voyageurs de Québec qui s'est rendu à New-York à bord du Champlain, de la Ligne Française, est descendu du "Washingtonian", du Canadian National, ce matin (mercredi), à la gare Bonaventure. Il est reparti à 9 h. 15 par le train en commun pour Québec. M. Jacques Verrault, de l'Enfermeur, et M. A.-P. Bibault, agent des voyageurs du Canadian National, accompagnaient ce groupe.

Indien écrasé par un train

Les Trois-Rivières, 5. (D.N.C.) Un Indien sans parents connus, John de Gonzague, a succombé à l'hôpital des suites d'une hémorragie après avoir été écrasé par un train de voyageurs entre les Trois-Rivières et Grand-Mère.

Le malheureux, qui travaillait habituellement comme guide sur la réserve du lac Parker, était apparemment couché sur la voie ferrée et quand le chauffeur de la locomotive l'a aperçu, il était trop tard. Les roues lui ont coupé une jambe. L'accident est survenu près du sanatorium Cooke. La victime était originaire de Pierreville.

LE REZ-DE-CHAUSSEE -- FAITS ET OPINIONS

Qui paierait?

M. E. W. Beatty, président du Pacifique, multiplie les louables discours sur la nécessité de l'économie et comme Scipion jadis avec son *delenda est Carthago* il conclut chaque fois à l'absorption en pratique des C.N.R. par le Pacifique. Quand le public trouve la visée trop ambitieuse et proteste, M. Beatty se hâte d'ajouter qu'il ne veut parler que de coopération. Au fond, chacun sait qu'il s'agit de fusion sous la direction du Pacifique.

Il est entendu que la dette des C.N.R. approche les trois milliards, que les profits annuels, s'ils couvrent les dépenses d'opérations, sont tout de même à court de plusieurs dizaines de millions pour payer le service des intérêts et de l'amortissement.

Tout cela est vrai, lamentable et désolant. Mais il est une question que M. Georges Pelletier a posée il y a quelques mois et à laquelle M. Beatty néglige de répondre.

En cas d'amalgamation, de fusion, coopération, et toutes les formes déguisées de contrôle que le Pacifique voudra prendre, qui va assumer les obligations des C.N.R. quant au service des intérêts et du fonds d'amortissement?

Si le Pacifique est prêt à l'assumer, qu'il le dise et nous pourrions discuter. Mais si le gouvernement canadien doit continuer à payer intérêts et amortissement, et lais-

ser le Pacifique retirer tous les profits d'opération — car les exercices d'opération des C.N.R. se soldent généralement par des surplus — personne n'acceptera ce marché de dupes pour le pays. — A. G.

M. Contenot

Le voyage de la Mission nationale française au Canada ne sera pas sans lendemain. Pour sa part, M. Contenot, président du conseil municipal de Paris et président de la Commission d'enseignement, a déjà des projets bien définis en tête. Voici comment il nous en fait part sur le pont supérieur du paquebot *Champlain*, quelques minutes avant que les pêcheurs de la Gaspésie ne fissent la conquête du cœur des Français en défilant devant le navire, debout dans leurs barques poivonnées aux armes des anciennes provinces de France et en criant: Vivent les Français.

Tout d'abord, dit-il, je représente officiellement la ville de Paris aux fêtes canadiennes de Cartier. Mais, ce n'est pas comme président du conseil municipal de la Ville-Lumière que je pourrai vraiment entreprendre quelque chose pour mieux faire connaître le Canada. Le terme est généralement d'un an. L'an écoulé, nous retournerons à nos travaux réguliers. C'est comme président de la Commission de l'Enseignement que je me propose de travailler, dans la mesure de mes faibles moyens, à faire connaître et aimer davantage en France

ce le Canada français. Je dois avouer moi-même que je ne le connais guère; M. Montpetit me l'a révélé, depuis la visite officielle des délégués canadiens à l'hôtel de ville de Paris ainsi qu'au cours des entretiens que nous avons eu ensemble depuis ce moment. Je me promets bien, reprit M. Contenot, de propager dans nos écoles l'histoire du Canada et le folklore canadien. Quant à l'histoire du Canada, il me paraît que le livre à mettre entre les mains des écoliers et des écolières est tout désigné; celui qui vient de faire paraître M. Firmin Roz. Pour le folklore, je veux me procurer vos recueils de chansons et leurs harmonisations pour les ajouter au folklore français.

Le président du conseil municipal de Paris, relevant la tête, barbe noire au vent, et regardant vers le fond de la baie de Gaspé:

— Votre pays est magnifique, continua-t-il. Sous ce beau soleil radieux, il attire irrésistiblement. Nombre de Français traversent l'océan et vont à New-York, sans s'occuper souvent au petit coin de la vieille France qu'arrose le Saint-Laurent. Eh bien, moi, je traverse l'océan pour la première fois, mais je me serais rapproché amèrement de notre pays venu au Canada, en terre française, refaisant, après l'ilustre Malouin, le périple gaspésien, et venant apporter aux Canadiens mon salut sincère, profond, cordial en mon propre nom et en celui de la ville de Paris.

A ce moment, le bruit saccadé

des moteurs des barques se rapproche et tous les passagers courent s'appuyer aux rampes pour voir nos pêcheurs, au teint hâlé, M. Contenot prend part à ce salut pittoresque. L'émotion est grande chez tous les passagers. L'interview passe à l'arrière-plan.

Alfred AYOTTE

"Parisian French"

Voici un circulaire de la Montreal Shoe Machinery. Cette compagnie veut témoigner des égards à sa clientèle française, mais elle a été bien mal inspirée dans le choix de son traducteur. Il y a gros à parier que celui-ci est un Anglo-canadien diplômé en *Parisian French*. Un Canadien qui ne sait que le français de Québec pourrait se faire comprendre de ses compatriotes et gagner sa vie dans cet emploi pris par un incompréhensible. Exigeons du français et du bon français dans le commerce. C'est non seulement le moyen d'assurer la conservation de la langue, mais c'est aussi le moyen d'ouvrir aux nôtres les postes auxquels leur donne droit leur qualité de bilingues.

Suit le texte de la circulaire. Les mots soulignés l'ont été par nous:

Messieurs: Si vous avez une machine "SMITH HEEL TRIMMER", marquez vos sizes des couteaux, qu'ils

vous en servent, en bas. Nous irons garder ces couteaux, en stock, aux prix très économiques...

Les réponses prompts, nous aideront d'avoir vos sizes en stock au plus vite.

(N.B.) Si vous pensez de changer votre Smith pour une Ultima type Heel Trimmer, il sera à votre avantage, à demander nos prix, pour les machines rebates et neuves, "OUTRIGHT".

Vous remerciant d'avance pour votre co-opération.

COMMERCES ET FINANCES

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'or — Londres, 5 (P.A.) — Le cours de l'or a reculé de 4d à 140s. 6 1/2d.

Cours de l'argent — Londres, 5 (P.A.) — Le cours de l'argent a fléchi de 1-8 à 21 1/2d.

Cours du sucre — New-York, 5 (P.A.) — Le marché du sucre est ferme. Options: sept. offre, 1.83; déc. 1.91-92; jan. offre, 1.89; mars 1.91; mai 1.95; juil. 1.98.

Recettes ferroviaires — Les recettes brutes du Canadian National pendant les 10 jours terminés le 31 août ont été de \$4,886,852, une augmentation de \$48,925 sur la période correspondante de l'an dernier.

Celles du Pacifique Canadien ont été de \$3,948,000, une augmentation de \$422,000.

Dividendes déclarés

Falconbridge Nickel Mines Ltd., 10 sous par action, payables le 27 sept. aux actionnaires inscrits le 12.

Wright Hargreaves Mines, 10 sous par action, plus 5 sous en boni, payables le 10 octobre aux actionnaires inscrits le 10 septembre.

Siscoe

Un rapport de Siscoe au Curb de Montréal indique que la valeur de la production en août, sur la base de \$35 l'once pour l'or, a été de \$174,857 comparativement à \$181,294, en juillet, et à \$146,620 en août 1933.

Cours du café

New-York, 5 (P.A.) — Le marché du café est plus faible ce matin. Rio: sept. 7.73; déc. offre 7.90; mars, offre 8.05; mai, offre 8.10; juil. offre 8.20.

Santos: sept. 11.04; déc. offre, 10.90; mars 10.95; mai 10.98; juil. 11.00.

Le marché du bétail

(P.C.) — Le nombre d'animaux mis en vente à Montréal ce matin était de 618, soit 389 bêtes à cornes, 182 vaches, 45 porcs.

Il n'y a pas eu de vente de bêtes à cornes dans la première partie de la séance. Les vaches de bonne qualité restent entre \$5.75 et \$6.25, ceux de qualité moyenne entre \$4.25 et \$4.75 et les veaux à l'herbe entre \$2.25 et \$2.50. Les prix des porcs restent fermes à \$9.25 pour ceux à bacon, à \$8.75 pour les légers et les lourds à boucherie et à \$8.25 pour les extra-lourds.

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES

	Div.	Prix Rend.
A.A. Oil "A"	100	13 1/2
Bell Telephone	100	117 1/2
Build. Prod. "A"	100	21 1/2
Calgary Power	100	31 1/2
Can. Malt. Ind.	100	31 1/2
Can. North. Power	100	20 1/2
Can. Breweries	100	31 1/2
Can. Converter	100	31 1/2
Dom. Bridge	100	31 1/2
Dom. Stores	100	12 1/2
Dom. Textile	100	12 1/2
Dom. Glass	100	97 1/2
Imp. Oil	100	14 1/2
Imp. Tobacco	100	32 1/2
(Extra compris)		
Int. Petroleum	112	28 1/2
McColl Frontenac	100	13 1/2
Montreal Power	100	31 1/2
Mont. Tramways	100	9 1/2
Nat. Breweries	100	28 1/2
Ogilvie	100	200
Quebec Power	100	16 1/2
Page Hersey	100	6 1/2
Pennams	100	6 1/2
South. Can. Power	100	13 1/2
Shawinigan	100	13 1/2
Steel of Canada	100	32 1/2

ACTIONS DE BANQUES

Montréal	100	196
Nouvelle-Ecosse	100	258
Commerce	100	150 1/2
Royale	100	125
Can. Nationale	100	125

ACTIONS DE MINES

Bralorne	100	15 1/2
Dom. Mines	100	42 1/2
Hollinger	100	19 1/2
Lake Shore	100	56 1/2
Malden	100	46 1/2
Pioneer	100	12 1/2
Siscoe	100	27 1/2
Teck Hughes	100	60 1/2
Wright Harg.	100	9 1/2

ACTIONS PRIVILEGIÉES

Can. North. Power	100	102
Can. Breweries	100	63 1/2
Can. Converter	100	63 1/2
Can. Foreign Invest.	100	80 1/2
Can. Gen. Elect.	100	65 1/2
Can. Hyd. Elect.	100	65 1/2
Dom. Glass	100	130
Dom. Textile	100	130
Goodyear	100	100
Jamaica P.S.	100	100
Mont. Cottons	100	70
Nat. Breweries	100	138
Ogilvie	100	138
Ottawa Power	100	138
Pennams	100	75
Power Corp.	100	75
So. Can. Power	100	89
Steel of Canada	100	175
Tussock Tobacco	100	125
Walker Gooderham	100	15

Cours des trusts fixes

Can. America Trust	100	2 1/2
Can. Inter. Trust	100	4 1/2
"Diversified Trust"	100	6 1/2
"Diversified Trust B"	100	2 1/2
"Do. "C"	100	4 1/2
First All Can. Unit.	100	9 1/2
Do. 1945	100	6 1/2
"Independence Trust"	100	1 1/2
Grouped Income Shares	100	1 1/2
"Quarterly Income Shares"	100	1 1/2
"United Trust"	100	2 1/2
Un. Ins. Trust	100	3 1/2
"United N.Y. Bank Trust"	100	3 1/2
"Un. Oil Trust"	100	1 1/2
N.A. Trust Sh. 1933	100	1 1/2
Do. 1935	100	2 1/2
Do. 1936	100	2 1/2
Do. 1938	100	2 1/2
Dom. Trust Shares	100	3 1/2
New Corp. T.S. accum.	100	2 1/2
Do. Distrib.	100	2 1/2
Five Year Fixed T.S.	100	3 1/2
Did Corp. T.S.	100	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Composite Shares	3 1/2
*Brit. Type Inv.	3 1/2
Fed. Can. Trust	3 1/2
Fundamental Trust S.A.	3 1/2
Do. "B"	3 1/2
*United Gold Equity of Can.	2 1/2
Supervised Shares	1 1/2
Can. Inv. Fund	2 1/2
U.S. Electric "A"	1 1/2
Do. "B"	1 1/2
Do. Voting	1 1/2
Nation Wide Securities	1 1/2
Do. Voting	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Composite Shares	3 1/2
*Brit. Type Inv.	3 1/2
Fed. Can. Trust	3 1/2
Fundamental Trust S.A.	3 1/2
Do. "B"	3 1/2
*United Gold Equity of Can.	2 1/2
Supervised Shares	1 1/2
Can. Inv. Fund	2 1/2
U.S. Electric "A"	1 1/2
Do. "B"	1 1/2
Do. Voting	1 1/2
Nation Wide Securities	1 1/2
Do. Voting	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Composite Shares	3 1/2
*Brit. Type Inv.	3 1/2
Fed. Can. Trust	3 1/2
Fundamental Trust S.A.	3 1/2
Do. "B"	3 1/2
*United Gold Equity of Can.	2 1/2
Supervised Shares	1 1/2
Can. Inv. Fund	2 1/2
U.S. Electric "A"	1 1/2
Do. "B"	1 1/2
Do. Voting	1 1/2
Nation Wide Securities	1 1/2
Do. Voting	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Composite Shares	3 1/2
*Brit. Type Inv.	3 1/2
Fed. Can. Trust	3 1/2
Fundamental Trust S.A.	3 1/2
Do. "B"	3 1/2
*United Gold Equity of Can.	2 1/2
Supervised Shares	1 1/2
Can. Inv. Fund	2 1/2
U.S. Electric "A"	1 1/2
Do. "B"	1 1/2
Do. Voting	1 1/2
Nation Wide Securities	1 1/2
Do. Voting	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Composite Shares	3 1/2
*Brit. Type Inv.	3 1/2
Fed. Can. Trust	3 1/2
Fundamental Trust S.A.	3 1/2
Do. "B"	3 1/2
*United Gold Equity of Can.	2 1/2
Supervised Shares	1 1/2
Can. Inv. Fund	2 1/2
U.S. Electric "A"	1 1/2
Do. "B"	1 1/2
Do. Voting	1 1/2
Nation Wide Securities	1 1/2
Do. Voting	1 1/2

Les obligations

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien et Cie Limitée)

Donneur	Offre	Dem.
4% 15 oct. 1939	104 1/2	104 1/2
4% 15 oct. 1945	103 1/2	103 1/2
4% 15 oct. 1951	103 1/2	103 1/2
5% 15 nov. 1938	105	105
5% 15 nov. 1944	107 1/2	107 1/2
5% 15 nov. 1950	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er sept. 1940	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er sept. 1946	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er nov. 1946-56	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er nov. 1957-57	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er nov. 1958	107 1/2	107 1/2
4 1/2% 1er nov. 1959-59	107 1/2	107 1/2

Bourse de New-York

New-York, 5 (P.A.) — Les cours se sont légèrement avancés en bourse ce matin. Les métaux et les ferroviaires ont été en demande. Au nombre des titres qui se sont avancés de quelques fractions à 1 point on note U.S. Rubber priv., Santa Fe, N.Y. Central, Howe Sound, American Smelting, U.S. Steel, Case, American Telephone, Goodyear, Westinghouse, Bethlehem, Montgomery Ward, Union Pacific.

Cours fournis par la maison

GEORFFROY & PÉRODEAU
210, rue Notre-Dame ouest, Montréal
Marquette 5711

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Provinces et municipalités

Col. Britannique 6% 1945	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1950	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1955	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1960	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1965	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1970	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1975	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1980	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1985	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1990	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 1995	102	103 1/2
Col. Britannique 6% 2000	102	103 1/2

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Compagnies

Abitibi 5% 1933	28	30
Beauharnois 5% 1939	70	72
Bell Telephone 5% 1935	108	108
B.C. Oil 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1930	102	105
B.C. Telephone 5% 1935	102	105
B.C. Telephone 5% 1940	102	105
B.C. Telephone 5% 1945	102	105
B.C. Telephone 5% 1950	102	105
B.C. Telephone 5% 1955	102	105
B.C. Telephone 5% 1960	102	105
B.C. Telephone 5% 1965	102	105
B.C. Telephone 5% 1970	102	105
B.C. Telephone 5% 1975	102	105
B.C. Telephone 5% 1980	102	105
B.C. Telephone 5% 1985	102	105
B.C. Telephone 5% 1990	102	105
B.C. Telephone 5% 1995	102	105
B.C. Telephone 5% 2000	102	105

Compagnies

LA VIE SPORTIVE

La joute d'hier n'a pu avoir lieu au Stade

La pluie a mis fin à la série Rochester-Montreal et notre club local a perdu tout espoir et toute possibilité de se qualifier pour les séries de détail de la Ligue Internationale car en battant Baltimore hier les Sénateurs d'Albany se sont définitivement assurés la quatrième position du circuit et ils prendront part aux séries de fin de saison entre les quatre premiers clubs.

Le club Rochester est parti hier soir pour retourner chez lui où il joue une partie d'exhibition ce soir contre une équipe semi-professionnelle choisie par un vote parmi les fervents du sport national américain de Rochester tandis que la partie que les Royals devaient jouer avec le club Dow a dû être contremandée car l'association athlétique amateur du Canada s'oppose à ce que ses membres jouent contre des professionnels.

La saison locale de la Ligue Internationale se clôturera dimanche prochain alors que les Leafs seront aux prises avec les Royals à trois heures.

ALBANY DANS LE DETAIL

Albany, N.Y. 5. — Les Sénateurs d'Albany ont fait un pas de plus vers la possession absolue de la quatrième position du classement de l'Internationale hier, lorsqu'ils ont triomphé des Orioles de Baltimore, 10 à 3.

Résultat détaillé de la partie:

	AB	B	C	S	R	A	O
Oliver, cc	4	0	1	3	0	0	0
Sturdy, lb	4	0	0	0	0	0	0
Kroner, ac	2	0	1	2	3	1	0
Puccinelli, cc	3	1	0	1	0	1	0
Jeffries, 2b	4	0	0	0	0	0	0
Abernathy, cd	3	1	0	2	0	0	0
Mayo, 3b	4	0	0	1	4	0	0
Atwood, r	3	1	1	3	2	0	0
Darrow, c	2	0	0	1	0	0	0
x-Robertshaw	1	0	0	0	0	0	0
Totaux	30	3	3	24	10	2	

	AB	B	C	S	R	A	O
Powell, cc	5	1	1	3	0	0	0
McGee, ac	4	0	1	2	3	0	0
McNeely, cd	5	1	2	1	0	0	0
Singlet, cc	4	1	2	0	0	0	0
Bismontette, lb	4	1	2	0	0	0	0
Mowry, 2b	5	2	3	1	2	1	0
Brubaker, 3b	3	1	2	0	0	0	0
Finney, r	3	1	2	0	0	0	0
Chapman, 1	4	0	1	0	0	0	0
Totaux	39	10	16	27	9	1	

x-A frappé pour Darrow & la se.

Résultat par manches: 00000000-3 9 0
Baltimore 00112014-10 3
Albany

SOMMAIRE

Points comptés sur coups d'atout 3: Brubaker 3, Mowry, McGee, Singlet, Chapman, McNeely, Bismontette. Coups de double: Brubaker, Finney, McGee, McNeely et Mowry. Coups de circuit: Atwood et Singlet. But volé: McGee. Double-jeu: Mowry & McGee à Bismontette. Laisses sur les buts: Baltimore 4; Albany 10. Buts sur balles: de Darrow 3; de Chapman 4. Frappé par le lanceur: par Darrow, Finney. Retirés au bâton: par Darrow, 2; par Chapman 7. Arbitres: Nal-lin et Collins. Temps: 2 h. 07.

AUTRES JOUTES

Buffalo	00002001-3 9 0
Toronto	00001000-1 6 2
Perkins et Spencer; Hollingsworth et Heving	
Syracuse	00000000-0 6 0
Newark	10201000-4 11 1
McCloskey, Licka, Fisher et Cronin; La-Rocca et Glenn.	

Le classement des équipes

	G	P	P.C.
Newark	91	35	611
Rochester	83	66	537
Toronto	77	71	520
Albany	73	75	493
Buffalo	59	80	396
Syracuse	51	97	345
Baltimore			

	G	P	P.C.
Detroit	84	44	656
New York	80	51	611
Cleveland	68	60	531
Boston	67	63	515
Saint Louis	59	69	461
Washington	57	70	449
Philadelphia	52	72	418
Chicago	45	83	352

	G	P	P.C.
New York	83	47	638
Saint Louis	75	53	568
Chicago	75	53	566
Boston	69	61	527
Pittsburg	62	65	488
Brooklyn	53	73	430
Philadelphia	47	79	373
Cincinnati	47	81	367

	G	P	P.C.
Minneapolis	79	37	581
Columbus	75	44	540
Milwaukee	72	65	526
Indianapolis	73	66	525
Louisville	71	69	507
Toledo	64	76	457
Saint Paul	63	75	347
Kansas City	57	82	310

Les parties dans les grandes ligues

Les joutes disputées hier dans les séries des ligues de baseball Nationale et Américaine ont donné les résultats suivants:

LIGUE NATIONALE	
New-York	200000001— 3 6 0
Philadelphie	001100000— 2 9 0
Hubbell et Danning; C. Davis et Wilson.	
• Deuxième partie:	
New-York	000200102— 5 11 0
Philadelphie	300000000— 5 10 0
Pittsmons, Smith et Mancuso, Danning.	
Richards, E. Moore, Johnson et Todd.	
Brooklyn	000001000— 1 10 0
Boston	00001020x— 3 8 0
Mungo et Lopez; Mangum et Hogan.	

LIGUE AMERICAINE	
Cleveland	101000132— 8 9 2
Saint Louis	300000010— 4 12 3
L. Brown, C. Brown et Berg; Knott, Andrews et Hemaley.	

Les coups de circuit

Hier: Tronky, Indiana; Averill, Indiana; Moore, Giants; Cucinello, Dodgers, un chacun.
Les meneurs: Gehrig, Yankees, 4; Fox, Athletics, 40; Ott, Giants, 32; Collins, Cardinals 31; Berger, Braves, 31.
Total: Américaine, 608; Nationale, 590.
Grand total: 1,198.

LIQUE INTERNATIONALE
 Hier: Sington, Albany, 1; Atwood, Baltimore, 1.
 Les meneurs: Abernathy, Baltimore, 32;
 Barton, Newark 32; Carnegie, Buffalo 30;
 Sington, Albany 28; Winsett, Rochester 21;
 Goodman, 21; Powell, Albany, 19.

Angrignon bat Jos. Levasseur

En dépit de la température incertaine, le promoteur Giroux a donné sa séance de lutte hier soir au Stade Exchange et pas moins de sept cents personnes ont été témoins des rencontres à l'affiche et ont pu goûter la finale qui mettait aux prises René Angrignon et Jos. Levasseur.

Après avoir perdu la première chute, René Angrignon a défait Jos. Levasseur, de Québec, au moyen d'un écartèlement et d'un tour de moulinet. En semi-finale, Art. Proulx et Arm. Lemay ont fait match nul de 45 minutes. Jack Larouche dut assommer Colette pour gagner en 18 minutes. Roland Labrie et Clément Durouch ont fait match nul de 20 minutes, puis Kelly a collé le jeune Rod. Turcotte en 14 minutes.

Mardi soir prochain, la finale sera entre Desparois et Courville.

Pas de partie entre Dow et Royal

L'Association amateur de la province de Québec ayant refusé de sanctionner la partie qui devait avoir lieu ce soir entre les Royals et le club de la Brasserie Dow, au Stadium, a été définitivement contremandée hier après-midi.

Urbain Rose, le gérant du Dow, a déclaré qu'il en est venu à cette décision après avoir rencontré les officiers de l'Association amateur de la province de Québec, qui lui ont refusé la permission de laisser jouer son club contre les professionnels sans automatiquement professionnaliser toute son équipe.

Urbain Rose a démontré par ce geste qu'il ne désire aucunement venir en convention avec l'Association amateur de la province de Québec, au contraire, le dernier désir eût été d'aider le sport en agissant en bon termes avec toutes les organisations qui régissent le sport dans la province.

Toutefois, il regrette que cette joute n'ait pas lieu et a préféré s'occuper de la décision des directeurs de l'Association.

PROGRAMME DOUBLE GRATIS AU STADIUM SAMEDI APRES-MIDI

Samedi après-midi, aura lieu au Stadium des Royals, une autre aubaine de base-ball gratuite offerte par la Brasserie Dow alors que les Brasseurs joueront deux joutes consécutives.

La première joute aura lieu à 2 heures, à la suite de laquelle aura lieu la deuxième joute, à 4 heures. Les deux équipes sont les Royals et les Colonials, d'Ottawa, dirigés par Dick Dawsons, qui ont battu les Royals, de la défunte ligue Eastern Canada, à quatre heures. Dimanche après-midi, à deux heures et demi, ils iront jouer contre les Lachine & Lachine.

LA BANQUE PROVINCIALE

Avec l'approche de l'automne et des jours plus frais et plus courts, les sports d'hiver attirent de plus en plus l'attention du public. La Banque Provinciale, le temple des sports intérieurs, fait déjà preuve d'une activité fébrile.

Toutes les diverses commissions sont déjà en branle. C'est ainsi que la commission en charge des quilles, présidée par M. J.-D. Legault, gérant de la Banque, et M. D.-O. Bergeron, gérant de la salle de quilles, pour s'occuper avec succès l'organisation de ce département.

De plus, la commission en charge des quilles se sont inscrites à la Paletre nationale. La dernière ligue à bénéficier de l'hospitalité de notre important club canadien-français est la ligue des employés de la Banque Provinciale, section masculine.

Cette ligue distincte sera particulièrement bien accueillie à la Paletre nationale, qui peut disposer de quelques soirs de la semaine pour bénéficier d'autres ligues qui désirent faire application.

La salle de quilles de la Paletre dit "Bonnevue" jusqu'au 15 septembre. Entrée de la Paletre libre, jusqu'à cette date.

LA MAISON L.-G. BEAUBIEN

Les employés de la maison L.-G. Beaubien comme les années passées, ont organisé une ligue de quilles. Cette ligue, toujours satisfaite du service que lui a donné la Paletre Nationale, par le passé, a été de nouveau inscrite dans les cadres de notre importante organisation sportive canadienne-française.

Voici la liste des joueurs de la ligue de quilles L.-G. Beaubien:

	G	P	P.C.
TOUPIN, Jos. Jr.	74	73	497
Gélinas René	73	75	493
Brice Gordon	59	80	396
Gravel Roger	51	97	345

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

	G	P	P.C.
ROULEAU, Jean, capt.	73	75	493
Carrière, Jean, capt.	59	80	396

Fred Perry jouera contre M. Rainville

Fred Perry, le monarque des joueurs de tennis anglais et du monde entier, rencontrera le petit Marcel Rainville, champion du Canada, dans un match de simple lundi soir prochain au Forum, lorsqu'il fera sa première apparition ici en trois ans. Le président de l'Association Provinciale de Lawn Tennis, Thomas Arnold, a annoncé cette nouvelle hier soir.

Le match, qui constituera l'une des quatre rencontres disputées ce soir-là, sera du meilleur intérêt, du fait qu'il présentera l'aspect peu ordinaire d'une rencontre entre un champion anglais et un champion canadien. Ce match vaudra à lui seul le prix d'admission. Rainville, qui est des plus populaires depuis ses victoires sur Martin, Nunn et autres étoiles canadiennes, aura la chance de montrer ses qualités. Perry lui en donnera certainement l'occasion.

Rainville jouera contre le plus fort adversaire qu'il ait jamais rencontré. La dernière saison a été des plus fructueuses pour Marcel, qui a remporté des succès divers et nombreux tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

Perry jouera aussi en double. Il sera accompagné à son jeune compatriote Frank H. D. Wilde, âgé seulement de 22 ans, et qui est considéré par l'association anglaise de lawn tennis comme un futur membre de leur équipe pour la coupe Davis.

Deux étoiles américaines, tout probablement Gene Mako et Donald Budge, de Californie, participeront aussi aux exhibitions, tout comme les Montréalais Bob Murray, Laird Watt et Roland Longtin. Ces derniers participent actuellement au championnat de simple des Etats-Unis à Forest Hills.

AU PARC LAFONTAINE

Marcel Deschamps, du club Dollard, de l'Association des clubs de tennis du parc Lafontaine, vient d'ajouter un fleuron à sa carrière, remportant les honneurs en simple au parc Lafontaine, en triomphant de Lionel Desrochers par 6-1, 4-6, 4-6, 9-7, 6-1.

Mlle Isabelle Gagnon, du club Le Courrier, a remporté le championnat de jeu simple pour les dames de l'Association du Parc Lafontaine par sa victoire remarquable sur Mme Bourbonnière également du club Le Courrier, par les pointages de 6-4 et 7-5.

A VILLE LASALLE

La finale du tournoi invitation de Ville Lasalle aura lieu ce soir à 5 h. au club Sabrevois, 9791 bld Lasalle, entre Gilbert Routhier, du club Pirates de Lachine, et Jacques Carignan, de Ville Lasalle. Tous deux sont parvenus en finale en battant, Carignan, J. Huquet, par 6-2, 7-5, 3-6, 3-6, 6-4, et Rouleau, Euclide Bastien, 6-2, 6-4, 6-4.

DEUXIEME RONDE

Jean Huguet bat Jean Fabien, 6-1, 6-2.
Ed. Lapiere bat L. Pelletier, 6-2, 6-2.
J. Carignan bat Weary.
Rouleau gagne par défaut contre Demers.

An. Lister bat Edmond Bastien, 6-4, 6-3.
Léo Boucher bat Florian Gareau, 10-8, 6-4.
Euclide Bastien bat J. Cisztu, 6-2, 6-3.

TROISIEME RONDE

Jean Huguet bat G. Casgrain, 4-6, 6-4, 6-4.
J. Carignan bat E. Lapiere, 6-2, 6-3.
G. Rouleau bat Cu. Lister, 6-3, 6-2.

Euclide Bastien bat Léo Boucher, 6-2, 6-2.

Séance de boxe le 12 septembre

Le promoteur Racicot est passé à nos bureaux ce matin pratiquement complet son programme pour mercredi prochain, à l'Arena Mont-Royal, et il se dit assuré de donner pleine et entière satisfaction aux fervents de la boxe qui assisteront à la séance du 12 courant, qui marquera la reprise de ses activités.

A sa rentrée dans le domaine actif mercredi, le 12 prochain, Racicot a cru que les amateurs mont-réois ne verraient pas de mauvais œil la présence du plus intéressant champion canadien de l'heure: Tommy Bland. Jules croit que charité bien ordonnée commence chez soi-même et que le proverbe vaut à la boxe comme dans d'autres sphères.

Comme attrait secondaire c'est presque le principal — Racicot amènera Eugène Huat, le populaire parigot, contre un Franco-Américain qui promet, selon le promoteur.

Huat, l'un des plus intéressants baltans jamais passés à Montréal, s'enrênera à Val Morin depuis son combat avec Escobar, et promet un knockout à ses admirateurs.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les autres attractions sont: un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels, un combat entre deux amateurs, un combat entre deux professionnels.

Les Echecs

Voici le résultat final du tournoi d'été du Montreal Chess Club qui vient de se terminer.

	Points
D. Ledain	6 1/2
M. Fox	5 1/2
L. Richard	5 1/2
B. Blumin	4 1/2
G. Davis	4 1/2
G. Gaudet	2 1/2
J. B. Harvey	2 1/2
H. Ledsy	1 1/2

TOURNOI DE BUDAPEST

DEFENSE SICILIENNE

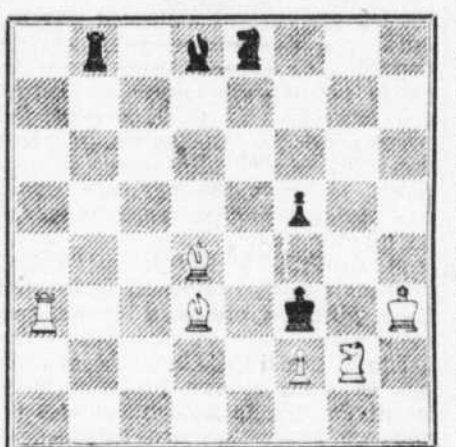
A. Steiner 1. e4, c5; 2. Cf3, e6; 3. d4, exd4; 4. Cxd4, Cf6; 5. Ce3 d6; 6. Fe2, a6; 7. 0-0, Dc7; 8. f4, Ce6; 9. Rh1, Fd7; 10. Ff3, Fd7; 11. Cd2, Te8; 12. h3, b5; 13. a3, h5; 14. Dd1, Cg4; 15. Dg3, Ff6; 16. Fb2, Cg3; 17. Tc1, Da7; 18. e5, Cf5; 19. Dh3, dxh3; 20. Cc4, Rf7; 21. e4, Cc4; 22. Cxd4, exd4; 23. c5, Fc6; 24. Cxf6, exf6; 25. Fxc6, Txc6; 26. b4, Dd7; 27. Df3, b4; 28. Te1, Td8; 29. Tad1, Dd5; 30. Dh3, a5; 31. Td2, axb4; 32. axb4, Ta6; 33. Dd3, Ta2; 34. Rg1, Ta8; 35. Te2, Ta8; 36. Te2, Cg3; 37. Tc1, Tg8; 38. g3, hxg3; 39. h3, Th8; 40. Fxd4, Txd2; 41. Dxd2, Txd3; 42. Abandonne.

DEFENSE ALEKHINE

Treybal 1. e4, Cf6; 2. e5, Cd5; 3. c4, Cb6; 4. d4, d5; 5. exd6, exd6; 6. Ce3, Ce6; 7. Fe3, Ff5; 8. Cf3, Fe7; 9. d5, Cb8; 10. Cd4, Fd6; 11. f4, c5; 12. Cf3, Ff6; 13. Dd2, Dd7; 14. Fd3, Ca6; 15. 0-0, Fxd3; 16. Dxd3, Cb4; 17. Dd2, 0-0; 18. a3, Fxc3; 19. bxc3, Ca6; 20. Dd3, f5; 21. Cd2, Ce7; 22. Ff2, Ta8; 23. Fh4, Ce8; 24. a4, Ce7; 25. Fxh7, Txd7; 26. Tab1, Cg8; 27. Cf3, h6; 28. Thel, Tf7; 29. Ce5, dxh6; 30. Fxh5, Tf8; 31. e6, Dd6; 32. Txf5, Txf5; 33. Rxf5, Cf6; 34. Tg3, Rf8; 35. Tg3, Rf8; 36. Dxf6, Dd6; 37. Df5, abandonne.

*** PROBLEMES ***

E. Brunner



1. Ta5 et mat au 3e coup.

S. W. Wood</

Les transformations du droit des successions et donations, en France, depuis le code civil

Rapport présenté au congrès du droit civil français, par M. René Demogue, professeur à la Faculté de droit de Paris

Voici un résumé du rapport présenté samedi matin par M. René Demogue, professeur à la Faculté de droit de Paris, sur les transformations du droit des successions et donations en France, depuis le code civil. Avant d'aborder son sujet, M. Demogue a rappelé la mémoire de M. Louis-Philippe Brodeur, ancien juge de la Cour suprême du Canada et ancien lieutenant-gouverneur de la province; il ne l'a jamais rencontré mais il a été en relation avec lui par correspondance et c'est à la suite de cette correspondance qu'il a eu l'occasion de s'occuper du droit civil de la province de Québec. En même temps qu'à M. Brodeur, a-t-il dit, je rends hommage à tous ceux qui, dans cette province de Québec, ont contribué à défendre ce que vous avez de plus cher, c'est-à-dire votre religion, votre langue et votre droit.

M. Capitain vous a parlé hier de la famille; je vous en parlerai au point de vue différent. La famille ne doit pas être observée uniquement au point de vue des rapports personnels, mais aussi de sa stabilité patrimoniale, du régime des successions. Et la donation a aussi une grande importance sous ce rapport, car si la donation est théoriquement un contrat comme les autres avec quelques règles particulières, en pratique elle est un des aspects importants du droit de la famille. Car ce contrat assure souvent le développement de la famille, lorsque les donations vont à des futurs héritiers et leur permettent de s'établir; et si les donations vont à des étrangers, elles intéressent la famille parce qu'elles la prive de biens sur lesquels elle comptait.

L'industrialisme

Le droit des successions a subi des transformations peu nombreuses depuis l'établissement du code civil. Il y a eu beaucoup de modifications de détail, mais qui se concentrent autour d'une idée générale: l'individualisme, qui s'est développé beaucoup en France. C'est là le point de départ des formes. Mais en parlant de l'individualisme on est arrivé à des résultats de caractère social, de même que dans le domaine industriel et politique, pour favoriser la liberté on a été amené à créer des organismes qui vont contre l'individualisme.

Ces transformations se sont produites surtout par des modifications du code, et aussi par la jurisprudence. En matière de succession la jurisprudence ne joue pas beaucoup car, comme il s'agit d'affaires de famille, on hésite à soumettre les questions contestées aux tribunaux et on s'en remet au notaire de la famille.

L'ancien droit pratiquait la substitution, etc., mais le code Napoléon, individualiste, a considéré qu'on devait principalement s'occuper des affections probables du défunt. On a dit: la loi c'est le testament de ceux qui ont oublié d'en faire un. Ce caractère s'est accentué dans les réformes apportées depuis un siècle et qui ont porté sur trois points principaux: droit du conjoint survivant, droit des enfants naturels, degré successoral permettant la revendication des successions.

Le conjoint survivant

Le conjoint survivant était traité d'une façon assez dure par le code, par suite d'un simple oubli, ou même d'une erreur de rédaction. Toutefois cette erreur a subsisté pendant près d'un siècle. Si l'on se penche au point de vue des affections présumées du défunt ou de ses devoirs de famille, le conjoint survivant paraît mériter une place particulière.

Il n'est pas du même sang, de la même famille que le *de cuius*, c'est un allié, mais un allié qui a une qualité particulière, le compagnon de toutes les joies et les misères de la vie. En se plaçant au point de vue des devoirs on a à considérer que le droit du conjoint sur la succession était la suite des obligations alimentaires qui subsistaient pendant le mariage.

En 1866, on a apporté au code une modification bien timide, quant au droit du conjoint survivant sur la propriété littéraire et artistique du défunt, et ce n'est qu'en 1891 qu'on a apporté à ce problème une solution générale. Cette loi n'a précédé que de quelques années les modifications que vous avez faites à votre code. Nos deux législations ont en quelque sorte marché de pair dans l'amélioration de la situation du conjoint survivant.

Dans Québec, vous avez admis que le conjoint survivant a droit de

propriété tantôt d'un tiers, tantôt d'une demie de la succession. En France, nous avons été d'un certain point de vue plus traditionalistes. Pour ne pas changer le code qui attribue le patrimoine à la famille par le sang, et d'un autre côté améliorer la situation du conjoint, nous avons donné à celui-ci un droit d'usufruit. Mais cette divergence tend à s'atténuer car en 1930 nous avons donné le droit de propriété dans certains cas.

Dans les deux codes on a tenu compte du degré de parenté, des autres héritiers d'une part, et du conjoint. Un autre trait commun, c'est l'idée de ne donner au conjoint ni trop, ni trop peu. L'application de la même idée n'a pas été la même dans les deux cas, mais elle est voisine.

Le droit des enfants naturels

Un autre point fort important au moins en théorie, c'est le droit des enfants naturels. Vous avez conservé la règle de notre ancien droit: bâtard ne succède pas. Notre code avait admis une solution plus mesurée. Il avait reconnu des droits successoraux aux enfants naturels, mais beaucoup plus réduits qu'aux enfants légitimes. Il avait reconnu que l'enfant naturel est dans la société une victime, qu'il a le malheur d'être élevé par un seul de ses auteurs, généralement la mère, et les pères de famille savent qu'on n'est pas trop de deux pour élever un enfant. Mais il a donné aux enfants naturels des droits moindres qu'aux enfants légitimes.

On a augmenté la part des enfants naturels sans cependant établir une institution qui aurait pour résultat de saper la famille légitime. Sa part successorale se trouve réduite tantôt de la moitié, tantôt du quart de ce qu'elle serait s'il était enfant légitime. Dans un seul cas, celui assez rare où le défunt ne laisserait à part l'enfant naturel que des collatéraux, cet enfant succède en première ligne lorsqu'il s'agit d'un enfant naturel simple. Mais les enfants nés d'un commerce adultérin ou d'un commerce incestueux ne peuvent réclamer que des aliments, ils n'ont aucune part à la succession. Sous ce rapport notre ancien droit se trouve maintenant dans les deux codes.

Mais comme dans le cas du conjoint, le code ne permet pas que l'enfant naturel reçoive trop. Il ne permet pas que par donations entre vifs de caractère irrévocable un enfant naturel reçoive plus qu'il n'aurait reçu sans cela. Certains biens pourraient être donnés à des étrangers, mais pas à un enfant naturel de manière qu'il recueille plus que sa part.

Mais ces modifications sont moins importantes qu'elle le paraissent à première vue, d'abord parce qu'il y a un grand nombre d'enfants naturels qui ne sont pas reconnus et d'autre part que le nombre des enfants naturels est surtout considérable dans des classes sociales peu fortunées.

Le degré de succession

Question du degré de succession. Dans l'ancien droit, la succession reposait sur la question de la famille par le sang et cela excluait le conjoint; il n'y avait pas de raison pour qu'un parent, si éloigné fût-il, ne recueillît pas la succession; l'ancien droit disait: Parent au millième ne dégrée pas la descendance. Mais le code Napoléon, partant de l'affection probable, avait limité le droit de succession au deuxième degré, comme vous l'avez fait vous-mêmes. Et pendant plus d'un siècle nous sommes restés avec ce régime qui est encore le vôtre.

Mais avec le développement de l'industrie, les gens se sont détachés de la terre en grand nombre et sont pris dans la masse mouvante du vit de l'industrie. Les membres de la famille se perdent de vue, les parents mêmes à un degré assez proche ne se voient plus. Cela est si vrai que le régime des successions avait développé une industrie nouvelle: la révélation des successions. Des gens faisaient des recherches et venaient dire aux parents d'un homme qui avait laissé de la fortune: vous avez des droits à une fortune que je vous révélerai moyennant rémunération.

En 1917, le degré de succession a été réduit au sixième. Mais le droit ancien n'a pas complètement disparu, car le code déclare que les parents, même au deuxième degré, peuvent encore réclamer la succession d'un défunt qui aurait été incapable de faire un testament. Cette incapacité doit-elle être entendue d'une certaine période de temps ou de toute la vie, c'est une question d'application qui relève de la jurisprudence, mais vous voyez qu'on a quand même été modéré dans cette réforme. Cette loi a été votée au moment d'un budget et on pourrait penser qu'elle a eu un but budgétaire, mais il n'en est rien, car c'est le conjoint bien plus que l'état qui se trouve à bénéficier de cette modification. Si le droit des successions a quelque chose à craindre de l'état, c'est plutôt en matière d'impôts sur les successions.

Les donations

M. Demogue parle ensuite des donations, de l'institution de la réserve, etc. Sous ce rapport, le droit s'est modifié plutôt par la jurisprudence. Le conférer cite plusieurs cas où le code français et celui de notre province diffèrent considérablement, mais où la jurisprudence a rapproché nos deux droits. Ainsi le cas de la substitution. Le code Napoléon ne reconnaît pas la substitution, mais la jurisprudence l'a admise sans la nommer, en la considérant comme un contrat conditionnel, et ainsi nos deux droits se rejoignent jusqu'à un certain point en pratique par des chemins différents. La jurisprudence française a amené la reconnaissance de l'inaliénabilité et de l'insaisissabilité. La jurisprudence a fait œuvre libérale et donnée plus de latitude dans les donations et en matière de testament.

Le code Napoléon était muet au sujet des fondations. Sous l'influence des philosophes du XVIIIe siècle les fondations ont eu une mauvaise presse. La révolution les a fait disparaître. Si on s'en tient au texte du code les fondations sont inconnues en France, mais la fondation découle d'un désir fondamental de l'homme de créer des œuvres qui durent, de donner certaine stabilité à des institutions. Et les fondations ont été reconnues en fait par une sorte de complicité des tribunaux et des gouvernements, et elles ont été rétablies dans le droit français.

Le droit vivant

Ne comparons pas trop les textes du droit, mais plutôt le droit vivant. Nos deux droits doivent se développer de façon indépendante. Mais ce sont les mêmes idées qui nous inspirent et nos deux droits, si nous considérons non seulement les textes mais le droit vivant, s'apparentent comme deux frères qui ont été élevés de la même façon et conservent les mêmes idées, adoptent automatiquement les mêmes façons de voir et de juger.

Les délégués à Niagara

ILS QUITTENT LE CANADA.

Toronto, 5 (S.P.C.).—Les membres de la Mission nationale française, les délégués de la Grande-Bretagne et des États-Unis aux fêtes canadiennes de Cartier, mettent aujourd'hui le pied sur le sol américain et disent adieu au Canada. Ils sont en route vers le Fort Niagara où les attendent de nouvelles cérémonies. Les fêtes de cet endroit marqueront la restauration du traité Rush-Bagot, qui a mis fin à de longues escarmouches entre soldats français, américains et anglais.

Le ministre Robbins et l'amiral Cluverius, représentant les États-Unis, ont devancé les délégués français vers Niagara. Les dispositions sont prises pour que les visiteurs puissent voir les célèbres chutes le jour et la nuit.

Les délégués prendront part en plus à la célébration du centenaire de la fondation de Niagara. Ils se mettront en route ensuite pour New-York où bon nombre d'entre eux s'embarqueront sur l'Ile-de-France, vendredi matin.

A la mémoire d'Honoré Mercier

Québec, 5. (S.P.C.).—Un groupe d'admirateurs d'Honoré Mercier veulent se rendre en pèlerinage sur sa tombe, le 4 novembre prochain, au cimetière de la Côte-des-Neiges à Montréal. On déposera des fleurs et quelques orateurs rappelleront l'œuvre et les mérites de ce grand Canadien. Une assemblée convoquée hier soir, a étudié le projet et a été ajournée à mardi prochain. M. Hector Laferté a rappelé que le souvenir de Mercier est demeuré très vivace et que les inimitiés d'autrefois ont fait place à la reconnaissance et à l'admiration.

A Lachine

L'assemblée publique des propriétaires de Lachine, qui devait avoir lieu ce soir à l'hôtel de ville de cette municipalité, pour discuter une dépense de \$20,600 pour différents travaux, a été remise à plus tard.

Inscription des chômeurs

L'enregistrement des chômeurs par cartes d'identité commencera ce soir, de 7 à 11 heures, au bureau de la Commission, 2161 est, rue Mont-Royal. Afin d'éviter l'encombrement, M. J. Gauvreau, directeur du service, a décidé de procéder à l'enregistrement par quartier.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'air pour tous les pays, tarifs des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages, accidents, chèque de voyages, passeport, etc. Téléphones HArbour 1241 et 1242.

L'U. C. C. à Valleyfield

S. E. Mgr Langlois assiste au congrès régional — Allocutions de M. Albert Rioux et de l'abbé Lionel Groulx — Les caisses populaires

Valleyfield, 5. — L'Union Catholique des Cultivateurs a tenu lundi son congrès régional pour ce diocèse, au collège de Valleyfield. S. E. Mgr Langlois a manifesté l'intérêt qu'il porte à cette union en assistant à toutes les délibérations du congrès. Il était présent à la messe d'ouverture et présent au chant de l'hymne national qui terminait les travaux de cette journée.

La messe fut célébrée par M. le chanoine Bissonnette, curé de Ste-Martine et aumônier diocésain de l'U. C. C. Le sermon de circonstance fut fait par le R. P. Alphonse Deguire, S.J., aumônier général de l'Union.

Lors de la séance du matin, S. E. Mgr Langlois a dit tout l'intérêt qu'il porte à la classe agricole. En un sens elle est une élite. Les membres de l'U.C.C. sont une élite dans l'élite. Il les encourage fortement à bien étudier leurs problèmes, et à s'unir davantage.

M. Rioux

Le principal discours de cette séance fut celui de M. Albert Rioux, le président général de l'U.C.C. Il a exposé les activités de l'Union qu'il explique en détails. Il fait un plaidoyer en faveur de l'union et de la coopération au sein de la classe agricole. La cathédrale de Valleyfield en reconstruction à la suite de l'incendie qui la complétement rasée lui a rappelé que toutes les églises qui s'élèvent partout où il y a des frères qu'ils étaient capables de coopération. Il a fallu de la coopération pour bâtir tous ces temples. Si nous avions fait preuve de la même coopération dans les autres domaines, surtout dans le domaine agricole, est-ce que notre situation actuelle serait ce qu'elle est?

M. Goudout a dit que si l'U.C.C. n'existait pas, il faudrait la fonder. C'est pour répondre à l'enseignement du Pape et aux désirs des évêques que l'U.C.C. a été organisée. Si nous avions toujours suivi les directives de nos évêques, nous nous en porterions que mieux. Par exemple, si nous avions suivi leurs directives y aurait-il une couple de millions des nôtres aux États-Unis?

M. Saint-Onge

À la séance de l'après-midi, M. Lucien Gendron, secrétaire de l'Union générale a donné un compte rendu très détaillé du dernier congrès. Après quelques mots de M. le chanoine Neveu, curé de la cathédrale de Valleyfield, M. Gendron a dit que M. Rioux, député de Beauharnois à la Législature fit l'éloge du syndicalisme tant ouvrier qu'agricole. Le syndicalisme peut être d'un concours important au législateur. C'est un organisme pour lui démontrer les besoins de la masse. La classe agricole a besoin de s'unir pour faire valoir ce qu'elle veut. En exemple, il apporte le cas des réfecteurs sur les voitures à traction animale, la nuit. Pendant la dernière session, il a reçu des requêtes lui demandant de voter en faveur de cette mesure, et des requêtes lui demandant de s'y opposer. Cela demande une explication de la part du président du congrès, M. Aldéric Lalonde, qui dit pourquoi l'U. C. C. se prononce contre cette mesure, tout en recommandant à tous ses membres le port du réfecteur. Cette discussion fut toute animée.

Les deux principaux travaux de l'après-midi furent présentés par M. Wilfrid Guérin, notaire, sur les caisses populaires, et par M. E. Théoret, sur l'électricité. Le notaire Guérin a expliqué ce que sont les caisses populaires et a répondu à toutes les objections que l'on veut lui faire contre elles.

M. April

Appelé à parler, M. April, agronome, a raconté que ces jours derniers il conduisait un des membres de la délégation française aux fêtes de Jacques Cartier. Ce délégué est sénateur et officier d'un syndicat agricole. Arrivé devant l'usine de la Beauharnois, il fait arrêter la voiture et commence à poser des questions au sujet de cette exploitation. Cela devient un interrogatoire embarrassant. Un heure ou deux plus tard, il sort de visiter la ferme d'un cultivateur. Voilà, dit-il, une autre exploitation, une exploitation agricole; tous les ouvriers y ont toujours du travail, tous les jours, ils mangent à leur faim, il n'y a jamais de misère, il n'y a jamais de chômage... M. April fit aussi l'éloge des retraites fermées.

M. l'abbé Lionel Groulx, qui était arrivé au cours de la séance, accompagné du chevalier Emile Grothé, fut aussi appelé à parler. M. Rioux a résumé son allocution dans son premier-Montréal dans le "Devoir" d'hier.

Election

Après que le R. P. Deguire eut demandé aux congressistes de se faire des propagandistes de leur Union, on a procédé, sous la présidence de M. le chanoine Oscar Bissonnette, à l'élection des officiers de l'Union régionale: président, M. Aldéric Lalonde, ancien président général de l'U. C. C.; secrétaire, M. Lucien Gendron; directeurs: comté de Val-de-Richelieu, M. Adélard Vachon; comté de Soulanges, M. Fabien Desrochers; comté de Beauharnois, M. Aurélien Vinet; comté de Châteauguay, M. Victor Bergevin; comté de Huntingdon, M. Avila Caza.

Restitution

Le secrétariat général de l'A. C. J. C. accuse réception d'une somme de \$12 qui lui a été envoyée comme restitution.

M. Allan Bray mécontent

Il estime que le comité France-Amérique a traité notre maire avec désinvolture — Le maire de Montréal et les décorations

Les nombreuses décorations françaises distribuées un peu partout la semaine dernière, paraissent avoir laissé des rancœurs, du moins dans les cœurs québécois.

M. Allan Bray en a contre le comité France-Amérique, qu'il a l'intention de dénoncer verbalement lors de la prochaine séance du conseil municipal, lundi prochain. Il le tient responsable du vide fait autour du maire Houde. Il demande comment il se fait que le maire de Québec ait été décoré et qu'on ait oublié le magistrat de la plus grande ville française du monde, après Paris...

Un journaliste humoriste a tenté d'apaiser les rancœurs en suggérant que Jacques Cartier ne serait venu à Montréal qu'en 1535, et que le maire de Montréal devrait donc attendre à l'an neuf pour la décoration.

Les échevins ont déclaré à l'unanimité que les reproches ne s'adressent pas aux invités ni au gouvernement français, car ils reconnaissent que ces derniers ont été charmants, mais au comité France-Amérique.

D'aucuns, parmi les échevins, prétendent que le comité France-Amérique se serait cruellement vengé de certaines dénégations du maire Houde, en pleine Chambre de la Législature, contre la trop grande libéralité de décorations françaises à l'approche des élections provinciales, en faveur des ministres du gouvernement provincial. Ces échevins prétendent, en outre, que le Comité aurait aussi vivement ressenti certaines attaques aussi satiriques que pittoresques de certain journal très près de M. Houde.

Quoi qu'il en soit, M. Bray n'est pas content. Il a déjà fait des représentations, et sans détour littéraire, à un sénateur, parce que au Parc LaFontaine, le comité avait ménagé des places pour tout le monde, sauf pour le maire et madame la mairesse. D'autres échevins ajoutent qu'en l'occurrence, ils avaient été considérés comme inexistantes.

"Quelqu'un, dit M. Bray, est intervenu pour que M. Houde n'ait pas la place qui lui revenait dans cette célébration. Autant que possible, on l'a écarté. Il s'en est fallu de peu qu'on le traitait avec la même désinvolture que le maire de Gaspé. On ne pouvait naturellement pas l'empêcher de parler au dîner de la ville, mais là encore, tout le monde a noté — le maire encore plus que les autres — l'explicable absence des deux principaux invités, MM. Pierre-Etienne Flandin et Sébastien Charly. Pourtant, ce dîner était servi aux frais de la ville.

"Avec un peu d'esprit d'observation, on aura remarqué comme certains organisateurs des fêtes cherchaient à faire le vide autour de la personne du maire. Ce n'est sûrement pas le fait de la majorité de la délégation française. En tout cas, jusqu'à ce que nous ayons reçu de meilleures explications, nous serons portés à en tenir responsable le comité France-Amérique.

"On aura observé sans nul doute que M. Houde, au contraire des maires de Québec et des Trois-Rivières, n'a pas eu de décoration. Je ne crois pas qu'il y tienne tant que cela; il n'attache pas, que je sache, d'importance à ces insignes qu'il n'en n'ont, mais je tiens pour une injure à la population de Montréal l'incivilité dont on a fait preuve à l'égard de son premier magistrat. M. Houde est le maire de la métropole du Canada, de la "métropole française d'Amérique", comme le disait M. Conton, il est un Canadien français de marque, et je ne doute pas que le gouvernement de France aurait au moins accepté d'honorer en lui la ville de Montréal, si le comité France-Amérique l'avait recommandé pour une décoration.

Congrès annuel de l'industrie laitière

Mégantic, 5. — La Société d'Industrie laitière de la province de Québec tiendra son 53e congrès annuel au Lac Mégantic, comté de Frontenac, les 10 et 11 octobre, a annoncé M. Alexandre Dion, secrétaire de cette organisation.

Exposition agricole à Blue Bonnets

Une exposition agricole se tiendra aux limites de la ville, le 19 et 20 septembre, à Blue Bonnets, sur le terrain du "Montreal Jockey Club", boulevard Décarie. C'est une innovation et une initiative prise par les trois sociétés d'agriculture des Comtés de Jacques-Cartier, Laval, Hochelaga, afin que tous les citadins puissent avoir l'avantage de constater les progrès de l'agriculture autour de Montréal, de voir ce que les cultivateurs de l'île de Montréal et de l'île Jésus peuvent produire en légumes, fruits ou fleurs; ce que la femme peut encore confectionner de ses mains. Tout le monde verra également les fameux exhibits de chevaux, de bovins, de porcs et de moutons en même temps que les volailles de toutes variétés. (Communiqué)

Augmentation des revenus

Toronto, 5 (S.P.C.).—M. Arthur Sauvé, ministre des postes, a dit hier à la réunion annuelle des United Postal Employees of Canada, que depuis les derniers six mois, les revenus postaux avaient augmenté de \$700,000. Il espère que l'augmentation se continuera et qu'elle sera suffisante pour remettre aux employés la coupure de 10% pratiquée dans leurs salaires.

2e JOUR de la présentation des modes d'automne chez DUPUIS

toile d'Irlande

fine et délicatement garnie d'une dentelle guipure, légèrement teintée écarlate. Le mouchoir illustré est luxueusement fini... il vous en faut au moins un pour accompagner une tenue recherchée. 1.75

teintes "Kaiser"

pour l'automne. Que ce soit dans un bas de soie ou de chiffon les jolies nuances d'automne créées par la maison KAYSER sont: aragon-basque — biscaï — madrid, et les prix varient, jusqu'à, la paire 1.25

souliers "Oxford"

en suède brun ou noir. C'est du meilleur goût pour accompagner votre tenue de rue, soit pour l'après-midi ou le soir. Le talon mûrbin est tout à fait confortable pour la marche. 2 1/2 à 7. La paire 4.00

satin et dentelle

ces deux articles — pantalon et soutien-gorge — se porteront sous la toilette élégante. Beau crêpe satin lavable, bordure de dentelle écarlate sur fond pêche. Le soutien-gorge apparaît le pantalon. L'ensemble, 2.98

noir et cristal

est ce flacon à parfum. La surface est à motifs en relief. Ce flacon superbe ne vaut que 2.00

COTY — L'Origan — HOUBLI-GANT — Quelques Fleurs; GUER-LAIN — L'Heure Bleue au choix, l'once 3.45

PARADE DE MANNEQUINS.

de 2 h. à 3 h. 30 p.m. au deuxième étage, rayon de la confection pour dames.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér. L. R. MAND DUPUIS, sec.-gér.

SACS PYRAMID

Sacs d'épicerie — Sacs en cellophane
Sacs de boulangers — Sacs à menus articles
Sacs à bonbons — Sacs à vêtements
Sacs en Glassine
Fabriqués à East Angus, P.Q.
Distribués par
MacGregor Paper & Bag Co., Inc.
451, rue St-Sulpice, Montréal. LANCaster 2274-5
Si c'est fait de papier — à MacGregor, demandez. 2

Des abus dénoncés

Dans les quartiers centraux de la ville, des propriétaires retirent et l'allocation de chômage pour loyer, et une partie de l'allocation de loyers chômeurs destinées à leur nourriture.

Les autorités municipales ont décidé de soumettre un point important du problème des secours directs aux gouvernements provincial et fédéral.

Actuellement le propriétaire qui reçoit une allocation de la Commission de chômage pour loyer fourni au chômeur peut recouvrer la différence entre l'allocation et le maximum de location, du chômeur même.

Bon nombre d'échevins ont d'avis que le propriétaire qui accepte l'allocation de chômage pour loyer ne devrait plus avoir de recours contre le chômeur. Ainsi on signale des cas où les propriétaires, en plus de recevoir l'allocation chômage pour loyer, réussissent à se rembourser de la différence à même l'argent donné au chômeur pour les vivres, par des menaces d'éviction. Ainsi ces propriétaires reçoivent plus que le double, en fonds publics.

On cite notamment le cas d'une famille de cinq personnes qui habite dans un logis composé d'une seule pièce, éclairée au gaz, mais sans eau courante et sans appareil de cuisine. La famille peut utiliser le poêle à gaz et le bain des autres locataires.

La Commission du chômage a accordé \$8.00 par mois au propriétaire pour la location de cette seule pièce. Le proprio, cependant, par des menaces d'éviction, enlève \$2.00 par semaine sur les \$7.50 hebdomadaires reçus par la famille de 5 personnes pour leur nourriture. Ainsi donc, ce propriétaire reçoit environ, de la Commission du chômage, \$17.00 par mois pour sa chambre, avec le résultat que les enfants souffrent. Il appert que dans les quartiers du centre, ces cas sont très nombreux. Des échevins admettent que dans le cas cité, un loyer mensuel de \$17 pour une seule pièce est exorbitant.

Peintres canadiens critiqués par un français

"L'ART DOIT PRENDRE SA SOURCE DANS LE COEUR ET NON DANS LA TÊTE"

Toronto, 5 (S. P. C.). — M. Georges Leroux, représentant officiel de l'Académie des Beaux-Arts de Paris, a critiqué, au cours d'une visite faite à la National Exhibition Art Gallery les toiles des peintres canadiens connus sous le nom de Groupe des Sept.

M. Leroux a déclaré que les peintures des Sept manquent de naturel et qu'elles sont dépourvues aussi de tout sentiment d'âme.

"L'art, dit M. Leroux, doit prendre sa source dans le cœur et non dans la tête". Par contre, M. Leroux a admiré une toile de George Thompson ainsi qu'une peinture de Franz Johnson, deux artistes canadiens.

L'un des Sept, M. A. Y. Jackson, a répondu aux critiques de M. Leroux en disant que les artistes, et critiques d'art français "sont portés à être un peu provinciaux en jugeant des peintures qui ne sont pas traitées d'après l'Ecole française".

Les distributeurs de lait

Québec, 5. — MM. William Robert Aird, président de Eastern Dairies Ltd.; Nap. Charest, président de J. J. Joubert Ltée; Ben Décarie, président de la Laiterie Canadienne Ltée; et Laurent Poupart, comptable de A. Poupart et Cie Ltée, ont incorporé à Québec, "L'Association des distributeurs de lait de la province de Québec" pour fins éducatives, d'association, etc.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE. ET LE RUT S'ERA DÉPASSÉ.

CHARBON

\$5.00 et plus; 10,000 cordes érablé et slabs merisier, 7.00 à 10.00, 6 gros sacs 1.00.

WILSON FRERES

AMHerst 7153

Les MAGASINS

FASHION-CRAFT

Lechasseur, limitée

Maison essentiellement canadienne-française
concessionnaires des célèbres vêtements "Fashion-Craft" de fabrication canadienne-française